OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. CLAUDE FABIEN, président

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE SUR LA RÉVISION DE LA CHARTE MONTRÉALAISE DES DROITS ET RESPONSABILITÉS

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 14 décembre 2010, 13 h 30 1550, rue Metcalfe, 14^e étage, Montréal

TABLE DES MATIÈRES

5	SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2010
10	Mme Julie Cadieux, CRADI
15	M. James Archibald, Unité de formation en traduction, Université McGill
20	PRÉCISIONS OU RECTIFICATIONS: Maître Lucie Legault, pour l'ombudsman

MOT DU PRÉSIDENT

25

30

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Nous sommes privés de la technique, mais nous allons commencer sans amplification, étant entendu que la sténographe nous assure qu'elle pourra enregistrer tout ce qui sera dit selon les modes habituels. Il faudra tout simplement parler un peu plus fort vu qu'on est privé de l'amplification pour un certain temps. Le technicien est en route, c'est un service qui est fourni par la Ville de Montréal. Je tiens à dire que ce n'est pas l'Office qui est en défaut de ce petit problème technique, mais on me dit que le technicien est en route et il viendra nous rejoindre sous peu.

35

Alors, écoutez, néanmoins je vous souhaite la bienvenue à ces audiences de la Commission sur le projet de révision de la Charte montréalaise des droits et des responsabilités.

40

Alors, je vous présente les membres de la Commission: monsieur André Beauchamp, commissaire; madame Dominique Ollivier, commissaire; monsieur Olivier Légaré, secrétaire de la Commission et analyste, et moi-même Claude Fabien, j'ai le plaisir de présider la séance et la Commission. Je nomme, parce que ce n'est que juste de le faire, les personnes dont le concours est nécessaire à la tenue de notre audience d'aujourd'hui: le secrétaire général de l'Office, monsieur Luc Doray, l'attaché de recherche et de documentation, monsieur Gilles Vézina, le coordonnateur à la logistique, monsieur Louis-Alexandre Cazal, madame Louise Philibert est notre précieuse sténographe aujourd'hui; on ne connaît pas le nom du technicien à la sonorisation, qui est absent de toute façon, et les responsables à l'accueil, Brunelle Amélie Bourque et Simon Saint-Pierre. Merci à tous et à toutes de leur concours.

50

45

Alors, comme vous le savez, notre Commission a tenu une première phase les 15, 16 et 17 novembre dernier, qui était la phase d'information qui a permis au public et à la Commission de bien se renseigner sur les enjeux de la révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

La deuxième partie, que nous avons commencée hier, permet aux citoyens et aux organismes que vous êtes d'exprimer leurs opinions sur le projet, d'émettre leurs commentaires, de faire des suggestions, et nous sommes ici pour vous écouter.

60

Alors, je vous livre quelques informations sur le déroulement. Les participants qui se sont inscrits sont appelés à présenter leur opinion selon un ordre déjà préétabli. Il y a une liste que j'ai devant moi et je vous appelle à tour de rôle. Tous ceux qui interviennent au cours de la séance d'aujourd'hui devraient signaler leur présence à l'accueil pour nous assurer de votre présence et faciliter le bon déroulement. Alors, si vous ne l'avez pas déjà fait, on vous inviterait à dire à la table que vous êtes arrivé.

65

Alors, la Commission a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de chacun des mémoires qui nous ont été envoyés. Il n'est donc pas nécessaire de les lire au complet, vous pouvez le faire si vous voulez, mais nous vous invitons surtout à résumer l'essentiel, à rappeler vos conclusions, vos recommandations, à insister sur les points qui vous semblent majeurs. L'idée c'est de ménager un peu de temps pour que nous puissions engager le dialogue avec vous, vous poser quelques questions dont le but est de nous aider à mieux comprendre votre point de vue.

75

70

Au cours de cette deuxième phase, les représentants de la Ville et de l'ombudsman n'ont pas de rôle particulier à jouer, bien que nous soyons heureux qu'ils soient ici : d'une part, monsieur Jules Patenaude qui représente la Ville et madame Lucie Legault qui représente l'ombudsman madame Savard, qui est retenue par une convalescence et qui nous a gentiment écrit hier pour s'en excuser. Bien qu'ils n'aient aucun rôle actif à jouer, cependant je les inviterai à la fin de la séance à intervenir s'ils le désirent, rectifier des erreurs de manière à ce que l'aiguillage de nos réflexions demeure bien enligné.

80

Nous avions quatre (4) intervenants cet après-midi et il y en a une qui ne pourra pas se rendre, donc trois (3) avant la pause et puis ensuite, cinq (5) autres après la pause. Ce qui devrait nous amener doucement vers 5 heures de l'après-midi et là, nous allons suspendre jusqu'à 7 heures pour reprendre une deuxième séance en soirée.

Chaque intervenant dispose de 20 minutes, alors 10 minutes pour exposer son point de vue de façon tout à fait libre et puis une dizaine de minutes pour répondre aux questions de la Commission.

90

Suite à cette deuxième phase de la consultation publique, la Commission entre dans une phase de délibéré. Nous allons réfléchir à tout ce que vous nous avez dit et ensuite nous mettre à la rédaction de notre rapport qui comprend trois parties. La première c'est l'information, toute l'information pertinente sur le sujet à l'étude; la deuxième partie doit refléter vos opinions, vos recommandations et, la troisième partie, c'est l'analyse et les conclusions de la Commission.

95

Alors, je vous rappelle que tout ce qui est dit cet après-midi durant cette audience est transcrit, est déposé sur le site. Donc, tout ce qui est dit devient public, alors, raison de plus de s'exprimer avec courtoisie et respect, comme d'habitude.

100

Alors, j'invite comme premier intervenant madame Julie Cadieux qui va s'exprimer au nom du Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle.

MADAME JULIE CADIEUX:

105

Bonjour. Donc le Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle regroupe 29 organismes sur le territoire montréalais. La mission du regroupement est la promotion des intérêts et la défense des droits des gens vivant avec une déficience intellectuelle et/ou un trouble envahissant du développement, et de leur famille. Alors, j'espère - est-ce que je parle assez fort?

110

D'entrée de jeu, on veut vraiment vous manifester notre grande appréciation de la Charte parce que, pour nous, c'est vraiment un outil qui permet d'assurer l'exercice de la démocratie à Montréal et qui aussi encourage la participation citoyenne de l'ensemble des citoyens sur le territoire montréalais.

La notion de participation citoyenne est au cœur même de nos préoccupations, et ce, particulièrement pour les personnes qui vivent avec une déficience intellectuelle.

Donc, le mémoire du CRADI est scindé en deux parties. Une première partie qui, avant d'aborder l'argumentaire par rapport aux différents ajustements que propose la Ville et des propositions que le CRADI aussi apporte par rapport à la révision de la Charte, il y a deux débats de fond pour nous qui sont essentiels, qui consistent donc, un, sur l'inclusion sociale et l'autre sur le concept d'accessibilité universelle; pour nous, ce sont deux notions qui sont étroitement

reliées.

120

125

130

135

140

Par rapport à l'inclusion sociale, les personnes qui ont une déficience intellectuelle sont des citoyens en premier lieu avant d'être des personnes handicapées. Donc, on va commenter vraiment la Charte en partant du principe fondamental que Montréal se doit d'être une ville inclusive qui permet d'exprimer que tous les citoyens qui sont égaux. Ce principe d'inclusion est présent dans la Charte, mais doit être renforcé selon nous. Plus l'inclusion est présentée comme l'orientation à privilégier plus les acteurs, que ce soit la Ville ou les citoyens, sont entraînés à

poser des gestes positifs avec la perspective de répondre à tous.

Évidemment, depuis une cinquantaine d'années, il y a eu beaucoup d'efforts qui ont été faits pour endiguer la discrimination sous toutes ses formes. On pense qu'il y a encore beaucoup de travail à faire. Alors c'est pourquoi qu'on veut, c'est la raison pour laquelle on veut vraiment renforcer le principe de l'inclusion en étant tout à fait conscient que c'est peut-être un peu prématuré d'amoindrir le poids des articles qui concernent la discrimination.

Alors, on comprend que pour certains groupes, en fait certains groupes tiennent à l'énumération des formes de discrimination. Dans ce cas-là, on trouve que chaque motif de discrimination se doit d'être énoncé. On se dit que la liste doit être complète, et, dans les cas où on énumère les divers motifs de discrimination, on tient à ce que le handicap soit inclus dans la liste. Alors, mais il n'en demeure pas moins que, selon nous, plus on insiste sur le principe de l'inclusion sociale plus ça contribue à contrer la discrimination.

Donc cette notion d'inclusion sociale nous amène vraiment à penser et à construire Montréal comme une ville universellement accessible. L'accessibilité universelle est donc étroitement liée pour nous à un souci d'équité envers les citoyens susceptibles d'être exclus en raison de l'interaction entre leur limitation fonctionnelle et l'environnement. Donc ce concept veut permettre d'instaurer des pratiques et des façons de faire qui permettront à l'ensemble de la population montréalaise de vivre une expérience avec de même nature. Ça c'est vraiment important pour nous.

155

Alors, ce principe doit trouver vraiment son application dans toutes les activités que la Ville initie, et ce, particulièrement au niveau de l'aménagement et de l'architecture, des communications et de l'information et dans la mise en place des programmes et services. Alors, ça veut dire que tout ce qui est conçu puis créé doit, non seulement convenir aux citoyens en général, mais aussi à ceux qui en raison d'incapacité ou de réalité qui leur sont propres en seraient exclus.

160

165

En clair, ça consiste à élargir les normes habituelles pour que tout ce qui est proposé convienne, non pas à la majorité des citoyens, mais au plus grand nombre d'utilisateurs, pour que ceux-ci puissent participer au même moment, avec le même degré de participation sociale. Cette notion d'accessibilité universelle est, pour nous, un principe à énoncer au cœur même des façons de faire d'une ville pour garantir l'inclusion sociale de tous les citoyens, de tous les Montréalais. Alors, pour ce faire, l'accessibilité universelle doit s'appliquer dans toutes les activités de la Ville et se concevoir dès le départ.

170

En ce sens, on considère qu'il serait très pertinent d'énoncer l'accessibilité universelle comme principe dans le chapitre 1 qui s'intitule *Principes et valeurs*. Alors, si cette notion-là est énoncée dès le départ, elle sera sentie dès le départ et de façon transversale à travers toute la Charte. Si ce n'est pas énoncé dès le départ et que c'est pas nécessairement clairement énoncé donc dans le chapitre 1, pour nous, les gens ne seront pas portés à appliquer la notion d'accessibilité universelle.

On est très conscient que la notion d'accessibilité universelle est mentionnée à l'article 28F, mais c'est à la toute fin. Alors, on trouvait ça important que ça s'inscrive vraiment dans le cadre des principes et valeurs au niveau du chapitre 1.

180

185

Pour ce faire, je suis accompagnée de trois personnes qui ont participé à l'exercice de la lecture de la Charte, parce que la lecture de la Charte est présentement en travail d'adaptation en langage simplifié pour les personnes qui ont des difficultés de lecture ou une déficience intellectuelle et, donc je suis accompagnée de Robert, Julie et Jean-Nicolas qui ont participé à la lecture de la Charte adaptée en langage simplifié. Ils vont énumérer un petit peu, ils vont vous expliquer pourquoi l'accessibilité universelle c'est si important. Donc Julie, tu vas donner ton exemple?

MADAME JULIE:

190

195

200

O.K. mon exemple. Moi je suis ici pour améliorer sur les bâtiments, pour qu'ils soient accessibles à toutes les personnes, puis, oui, puis comme l'entrée, les salles de bain puis l'accès aux services.

MADAME JULIE CADIEUX:

Parfait. Donc, l'accessibilité au niveau de l'entrée de tous les services qu'on trouve dans le bâtiment?

MADAME JULIE:

Oui.

MADAME JULIE CADIEUX:

205

Puis les salles de bain évidemment?

MADAME JULIE:

210

Oui, exactement.

MADAME JULIE CADIEUX:

Parfait. Merci, Julie.

215

225

230

MADAME JULIE:

Bienvenue.

220 MADAME JULIE CADIEUX :

Robert, c'est à toi. Robert va plus nous parler de l'accessibilité universelle au niveau des communications.

MONSIEUR ROBERT:

Quand on va dans un musée, c'est important qu'on ait une bonne communication quand on voit des peintures, moi, le fait que je suis... j'aimerais qu'on ait des documents en langage simplifié, facile à lire, en gros caractères, puis des pictogrammes à côté ou en version braille ou audio. Audio, c'est pas très fort pour moi, parce que j'entends beaucoup. Mais quand je lis un bon document comme celui-ci, si c'était en gros caractères, j'aurais pas besoin de lunettes pour le lire avec des pictogrammes pour expliquer ce qu'il y a dans le livre.

MADAME JULIE CADIEUX:

235

Merci, Robert. Jean-Nicolas.

MONSIEUR JEAN-NICOLAS:

240

Ben, moi je veux qu'il y ait un meilleur service en transport en commun parce que c'est important pour que les handicapés puissent se déplacer.

MADAME JULIE CADIEUX:

245

Merci. Donc à travers ces exemples-là, on voit que l'accessibilité universelle est grandement prônée et puis ça facilite, puis ça fait en sorte que, par exemple, au niveau des musées, au niveau des bâtiments, mais au niveau des musées, au niveau de la communication, donc peu importe qui se présente au musée, d'avoir accès à la même information, c'est pas toujours de la même manière mais, au même moment, ça permet vraiment aux citoyens de participer pleinement aux programmes, aux services qui leur sont proposés.

250

Donc on a traduit un nouveau libellé qui pourrait se retrouver au chapitre 1 entre l'article 3 et 4 et qui se dit comme suit : *L'inclusion sociale se traduit par l'adhésion de la Ville au principe de l'accessibilité universelle dans tous ses champs de compétence*. Alors, c'est important aussi de dire qu'en conclusion par rapport à l'accessibilité universelle, que dans le cas où l'accessibilité universelle ne serait pas au cœur même des principes et valeurs dans le cadre du chapitre 1, on va devoir reprendre le concept à plusieurs reprises dans le texte de la Charte.

255

Alors, c'est un peu dans cette optique-là dans le mémoire est déposé par le CRADI où on revient assez souvent par rapport à certains articles où on apporte la nécessité de parler d'accessibilité universelle, mais, si la notion était d'emblée au départ dans la Charte, on n'aurait pas besoin de faire cette démarche-là. Alors, voilà.

260

Au niveau... en gros, je pense que je vais vous laisser me poser des questions s'il y a lieu par la suite. Je vais faire ressortir trois éléments qu'on propose à l'intérieur de la Charte qui touchent l'emploi, le logement et qui touchent la section *Portée, interprétation et mise en œuvre*.

engagement de la Ville de Montréal. Parce que la Ville de Montréal est un des plus gros employeurs sur le territoire, on aimerait qu'il s'engage à assurer sa participation à l'essor économique de la région et à contribuer à l'emploi des personnes qui rencontrent des obstacles importants pour accéder à l'emploi. Alors, on proposerait un nouvel engagement qui se lirait comme suit : Favoriser l'embauche dans la fonction publique montréalaise des personnes qui rencontrent des obstacles sévères à l'accès à l'emploi en appliquant les programmes d'accès à l'égalité à l'emploi.

Concernant l'emploi, nous, on apporte le point qui serait pertinent d'ajouter un

275

Par rapport au logement, on réaffirme l'importance de prioriser le principe de faible revenu. Les personnes qui vivent avec une déficience intellectuelle s'y retrouvent. Donc, pour nous, le critère à faible revenu est le critère majeur d'accès à un logement.

280

On appuie aussi deux nouveaux libellés que propose le ROPMM, qui vous en parlera plus longuement après ma présentation, mais le ROPMM dit comme premier énoncé que les projets d'habitation sociale et abordable doivent se situer dans un environnement qui présente des services de proximité. Pour nous aussi, c'est très important parce que la majorité des personnes qui vivent avec une déficience intellectuelle ne conduisent pas, donc se déplacent soit à pied ou en transport en commun, d'où l'importance d'avoir vraiment un logement à proximité des services essentiels, comme une épicerie, une pharmacie, une banque, etc.

285

On appuie aussi le ROPMM dans son deuxième énoncé qui mentionne que tout nouveau projet d'habitation social et abordable doit être construit universellement accessible.

290

Par ailleurs, on avait un questionnement puis on voulait faire un parallèle, c'est que la Ville de Montréal applique le règlement sur l'attribution des logements à loyer modique du gouvernement du Québec - je suis consciente qu'on sort un petit peu de la Charte - ce règlement du gouvernement du Québec introduit des critères de classement pour obtenir un logement social et il y a certains critères, on peut constater en fait que certains des critères sont des éléments de discrimination d'ordre systémique pour nos personnes.

305

310

315

320

325

Donc dans l'article 27, 2 et 3, il y a un certain nombre de points attribués pour, dans la liste là, et c'est le point 2, c'est au niveau de la qualité du logement et, le point 3 c'est les frais de logement du demandeur. Les gens qui ont des déficiences intellectuelles souvent habitent encore dans leur famille, donc souvent les frais de logement, il y en pas ou peu parce qu'ils sont encore au sein de leur famille, et la qualité physique du logement n'est pas une raison pour laquelle ils veulent avoir un logement abordable, ils sont dans leur famille, mais, en même temps, ces critères-là. c'est quand même, il y a 30 points qui sont pour chacun des points, font que nos personnes se retrouvent en queue de liste parce qu'ils perdent ces éléments de pointage là. Alors on est interpellé puis on questionnait l'application de ce règlement par rapport à la Charte. C'est quoi l'arrimage entre les deux textes? Comment on peut le voir? Alors, c'est une guestion qu'on pose.

Par rapport au logement, par rapport à la portée Interprétation et mise en œuvre, on appuie vraiment le ROPMM dans sa proposition d'inclure également les regroupements de citoyens pouvant déposer une plainte auprès de l'ombudsman. Parce que, selon nous, c'est effectivement important d'introduire les regroupements, entre autres, à cause du fait que les citoyens ont peur souvent de porter plainte, de un. Et aussi, les regroupements jouent un rôle d'acteurs sociaux et pourraient, à ce titre, effectuer une telle démarche au nom d'un groupe de citoyens.

Et en conclusion, parce que je pense que je suis rendue à mon 10 minutes. Finalement, il serait aussi important de rendre la Charte plus accessible en utilisant un langage plus clair et plus simple. Je pense que c'est un défi. Plus le texte de la Charte sera clair, plus les citoyens vont se l'approprier, selon nous, et ça va favoriser le développement d'un plus grand sentiment d'appartenance à la Ville et une plus grande participation citoyenne.

Alors, voilà pour le résumé du mémoire.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président

Questions?

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Par rapport au premier point que vous avez apporté sur la discrimination, vous avez dit deux choses différentes qui sont intéressantes toutes les deux. D'une part, vous affirmez qu'il est mieux à vos yeux d'énumérer l'ensemble des discriminations.

335

340

345

330

MADAME JULIE CADIEUX:

En fait, si on...

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Par ailleurs, vous dites que vous êtes aussi capable de vivre avec le texte général qui entre pas dans les spécifications, pouvez-vous...

MADAME JULIE CADIEUX:

Bien, ce qu'on veut dire, c'est que, pour nous on prône d'emblée de parler d'inclusion sociale. Alors, si on parle d'inclusion, c'est sûr qu'on ne ressent pas le besoin d'énumérer une liste complète de formes de discrimination. Parce que, pour nous, l'inclusion sociale ça contre la discrimination. Alors, pour nous on serait très à l'aise d'avoir un texte plus général et de garder les termes génériques et de ne pas nommer toutes les formes de discrimination.

355

350

Il n'en demeure pas moins qu'on a entendu d'autres groupes et on comprend très bien leur position. On a entendu certains groupes au mois de novembre dire qu'ils tiennent à ce qu'il y ait une liste exhaustive de toutes les formes de discrimination et on comprend leur point de vue. Et si, parce qu'effectivement, si on veut être sûr de nommer les formes de discrimination,

bien, il faut les nommer avec une liste complète. Donc si on s'en va dans la liste des formes de discrimination, pour nous c'est important de toutes les nommer.

360

Tandis que dans la Charte, à certains moments, on en nomme puis dans différents articles, on ne nomme pas toutes les formes et j'ai cité, entre autres le chapitre 1 à l'article 16, alinéa i, on disait que toutes les formes de discrimination ne sont pas nommées. Donc, nous, ça nous cause un problème. Mais c'est sûr que nous, d'emblée, on est en faveur de parler d'inclusion sociale mais, si on doit nommer les formes de discrimination, il faut toutes les nommer.

365

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Est-ce que le mot handicap pour vous...

370

375

MADAME JULIE CADIEUX:

Oui.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

...est utilisé par la Charte québécoise des droits...

380

MADAME JULIE CADIEUX:

Oui.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

385

...est-ce que c'est assez large pour englober autant le handicap physique que le handicap intellectuel ou est-ce que ce serait un terme avec lequel vous avez des problèmes?

MADAME JULIE CADIEUX:

390

Ben, nous autres on est en réflexion, mais c'est sûr que nous, dans le mémoire on a dit qu'on serait à l'aise avec le fait que le terme handicap soit inclus dans la liste et pour nous, ça rassemble toutes les formes d'handicap, mais...

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

395

Ça regroupe également la déficience...

MADAME JULIE CADIEUX:

400

Intellectuelle, oui. Mais sauf qu'on n'a pas encore statué au niveau de notre milieu aussi parce qu'on parle beaucoup de limitation fonctionnelle. Mais, encore là, c'est trop prématuré pour pouvoir énoncer clairement, mais on serait à l'aise avec le terme handicap.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

405

Vous avez parlé de l'obstacle que vos membres peuvent avoir peur de porter une plainte auprès de l'ombudsman?

MADAME JULIE CADIEUX:

410

Oui.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

415

Est-ce que votre association ou les associations ne peuvent pas leur fournir des ressources d'accompagnement, c'est-à-dire d'avoir une personne-ressource qui accompagne à ce moment-là le..?

MADAME JULIE CADIEUX:

420

Ben, c'est sûr qu'il y a des organismes de base, mais on connaît toute la réalité des organismes de base, hein. Souvent les ressources ne sont pas tout à fait toutes là, et on se disait que le regroupement pouvait donc les accompagner dans le processus. Donc, c'est la raison pour laquelle l'importance d'avoir soit un organisme de base qui puisse porter plainte ou un regroupement.

425

Parce que, toute seule, c'est aussi une grosse démarche à entreprendre. Donc c'est vraiment, ça serait un accompagnement, là... Je pense que le rôle des regroupements et des organismes de base peuvent faire ça. Mais ça demande vraiment un accompagnement très serré de la personne et, parce que ce sont des grosses démarches à effectuer. Fait que pour les gens qui ont une déficience intellectuelle, elles se doivent d'être accompagnées. Et je pense qu'en termes de regroupement et d'organismes de base, on peut le faire. Mais, pas au nom de.

430

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

435

Vous parliez tout à l'heure lors de votre présentation, vous avez précisé : le regroupement pourrait le faire au nom d'un groupe de citoyens; dans votre tête, c'était citoyen qui a une difficulté et groupe de citoyens qui pourraient avoir des difficultés communes ou simplement dans les cas où ça touche la... ils auraient le droit de déposer... dans les cas où ça touche plus qu'un individu ? Je ne sais pas si ma question est claire?

440

MADAME JULIE CADIEUX:

Non, je vais essayer de...

445

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire:

Vous avez dit tout à l'heure que vous vouliez faire une modification pour...

MADAME JULIE CADIEUX: 450 Oui, groupe de citoyens... **MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire:** 455 ... qu'un regroupement puisse déposer au nom d'un groupe de citoyens... **MADAME JULIE CADIEUX:** En fait, le groupe de citoyens, ça peut être le regroupement ou un organisme de base. 460 MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire : O.K. 465 **MADAME JULIE CADIEUX:** Pour nous. - Je ne sais pas toi, Serge, si tu pouvais apporter quelque chose par rapport à ça? 470 **MONSIEUR SERGE POULIN:** Je pourrais en parler, mais effectivement, ça se situe au niveau... **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :** 475 Je pense que c'est l'intervenant suivant.

MADAME JULIE CADIEUX:

Ah O.K., Mais il va le compléter, mais pour nous le groupe de citoyens, c'est le regroupement ou l'organisme qui peut faire la démarche.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Bon, très bien. Merci beaucoup

485

490

480

MADAME JULIE CADIEUX:

Merci beaucoup. Merci.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Merci beaucoup aux personnes qui vous ont accompagné; leurs témoignages étaient très éloquents. Alors, j'appelle maintenant monsieur Serge Poulin et madame Marie Turcotte qui vont s'exprimer au nom du Regroupement des organismes de promotion du Montréal Métropolitain.

495

MONSIEUR SERGE POULIN:

500

Bonjour, chers et distingués Membres, Commissaires de cette Commission - Alors commissaires de cette commission, déjà là ça va pas ben - Alors, ben, merci de nous permettre d'exposer brièvement en fait le mémoire du Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain.

505

D'entrée de jeu, je dirais que madame Turcotte, étant retenue à l'extérieur, donc m'a laissé le soin de vous présenter au mieux de mes connaissances et de ma mémoire parce que j'ai eu des problèmes techniques qui m'empêchent d'avoir des feuilles de référence. Alors en même temps, d'entrée de jeu, notre distingué président a dit que vous avez effectivement déjà

tout lu les mémoires donc c'était pas nécessaire d'en faire la lecture exhaustive. Donc je vais pouvoir y aller de façon résumée.

510

Alors, donc le Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain est un regroupement d'organismes, d'une trentaine d'organismes, de personnes qui ont des limitations fonctionnelles tant au niveau de la vision, langage, parole, physique, motrice, auditive. Donc c'est ça, langage, parole, auditive, visuelle, physique. Donc, c'est une trentaine d'organismes de base. Ce qui fait quand même beaucoup de monde sur l'Île de Montréal.

515

520

Alors, comme je le mentionnais, je vais y aller de façon succincte avec des modifications qu'on a proposées. Je n'en ferai pas le libellé, je vais juste y aller sur le sens parce que je pense que comme je l'ai mentionné tantôt, vous l'avez déjà lu. Pour revenir, je vais le faire un petit peu à l'envers parce que pour partir de certaines affirmations qui ont été amenées par les gens du comité régional des associations en déficience intellectuelle, d'entrée de jeu, c'est sûr que l'accessibilité universelle, nous on l'a laissé là, au niveau de l'article 28, comme il était. On sent quand même que ça nous a apporté des choses et on n'est pas contre, justement, que ça fasse partie de l'inclusion sociale, c'est une autre façon.

525

Nous, on l'a traité de cette manière-là puisqu'on savait que la Commission travaillait sur les sections 2 et 3 de la Charte, et non sur la 1, mais on n'est pas contre ce principe-là. Cependant, on l'a laissé là, mais on y a apporté quand même certaines modifications puisque, comme le mentionnait Julie auparavant, c'est pratiquement au seul endroit où on parle d'accessibilité universelle, donc on se disait que ce serait important d'y inclure ce qu'on appelle les axes de l'accessibilité universelle dans le libellé.

535

530

Donc, on parle d'accessibilité, environnement et bâtiment, accessibilité aux communications, accessibilité aux programmes et services et, on pourrait y inclure, accessibilité au niveau de la formation, mais ici, ce sont plus les trois premiers qui sont concernés. Donc, vraiment, les nommer au sein du libellé de l'article 28F, mais on doit admettre que, dès le départ, et depuis qu'on fait des travaux, parce que nous on est impliqués depuis le sommet en 2002. On a participé à la rédaction de la Charte, qu'on salue d'ailleurs, parce que ça permet justement une

meilleure démocratisation et une meilleure participation sociale des personnes qui ont des limitations fonctionnelles. Donc, à ce sujet-là, on trouverait ça important.

que j'ai pris ça à l'envers, je vais essayer quand même d'avoir un certain ordre - au niveau de

Si on revenait sur l'aspect - je vous fais tourner vos pages peut-être rapidement parce

Cependant, ce qu'on dit, c'est que s'il faut les nommer, bien, faisons référence à l'article

545

550

l'article, des articles concernant la discrimination, nous on se disait au départ que c'était peut-être pas nécessaire de les nommer, de fait comme le mentionnait madame Cadieux du CRADI.

prendre les termes mentionnés dans l'article 10.

10 de la Charte québécoise des droits où là, ils sont tous nommément mentionnés. Parce qu'en fait, il ne faudrait pas en oublier, je pense que c'est ça le principe et j'essayais juste, pendant que je rédigeais, j'essayais de trouver quelque chose par exemple par rapport à... discrimination par rapport aux handicaps parce qu'on parle d'âgisme, on parle d'homophobie, tout ca. j'essayais de trouver un terme, j'en trouvais pas. Alors, je me suis dit comme, et je suis

probablement pas le seul groupe qui pense comme ça, alors si on décide de les nommer, de

555

On posait la question tantôt : est-ce que handicap, en tout cas 6, c'est le terme qui est utilisé par l'article. Évidemment, si on va avec ce qui se fait comme travaux, on pourrait parler de, comme le dit Julie, personnes ayant des limitations fonctionnelles ou même où ce que l'Office... comment ça marche, là...l'union mondiale parle, c'est de personnes ayant des incapacités. Mais je pense que handicap, c'est le, bon, c'est l'obstacle qui est rencontré par la personne. Donc, on commence même pas à parler de personne en situation d'handicap.

565

560

Handicap représente quand même, à notre avis, en tout cas, l'aspect au niveau de la discrimination qu'il pourrait y avoir à ce niveau-là, parce qu'on trouve important que toutes les groupes soient écrits ou qu'on les mette pas de façon à ce qu'on parle d'inclusion sociale, comme disait Julie. Donc, inclure veut dire déjà de les considérer comme faisant partie de. Alors, c'est ainsi.

En ce qui a trait, madame Cadieux faisait mention des ajouts qu'on a faits concernant le logement social et je pense qu'elle a commencé à vous expliquer la problématique. Mais disons que nous c'est clair, on a rajouté des libellés à l'effet, bon, que d'une part les logements soient construits universellement accessibles. Là, vous allez dire pourquoi on l'ajoute là puis qu'on ne l'a pas ajouté ailleurs parce qu'on l'avait mis dans l'article 28F puis tout ça?

575

On l'a ajouté là parce que ça a des incidences sur certaines réglementations provinciales notamment. Donc, c'est pour ça qu'on l'a vraiment spécifié : donc universellement accessibles. On souhaite que les efforts se poursuivent en la matière.

580

L'autre aspect concerne l'environnement des logements sociaux, ou même de l'ensemble des logements qu'on va construire, mais particulièrement les logements sociaux. C'est de les construire à des endroits effectivement qui sont à proximité des services transport en commun, métro, services, pharmacie, tout ça.

585

Je pense que c'est assez évident qu'une personne qui a une limitation fonctionnelle, bon, elle doit évidemment, on me dit souvent que j'ai du courage quand je vais à l'épicerie. Je leur dis «non, c'est pas que j'ai du courage, c'est parce que j'ai faim.» Je fais toujours ça à la blague. Mais tout ça pour dire qu'effectivement, lorsqu'on veut aller à une pharmacie ou une épicerie, quelque chose, un service quelconque, une banque, bien, s'ils sont loin, aller faire une épicerie avec le transport en commun, une canne, un chien guide ou en tout cas n'importe quelle aide qui vient pallier un handicap, ben, c'est déjà plus problématique.

590

Mais, souvent, on voit des logements sociaux qui se construisent dans des endroits... Je suis allé justement en voir un dernièrement, il est absolument loin de tout, puis il y a deux personnes aveugles qui demeurent là dedans, entre autres - non, une personne aveugle et une personne avec une déficience motrice, puis ils ont beaucoup de difficulté, non pas qu'elles apprécient pas ce qu'elles ont, mais c'est juste que c'est tellement loin de tout, que ça devient compliqué.

Alors, donc s'assurer de la proximité des services et d'y aller universellement accessibles ou à faire des logements adaptables éventuellement. C'est cet aspect-là, en ce qui concerne le logement.

605

Je reviendrais aussi sur le rôle qu'on souhaite, que le... développer au niveau de l'ombudsman. Ça va répondre peut-être à la question tantôt qui a été mentionnée. J'ai eu la discussion d'ailleurs avec, lors des présentations du mois de novembre dernier, j'ai eu la discussion avec madame Savard à l'effet de dire que, oui, un groupe peut présenter une demande, mais si vous allez sur le site Internet, les annonces sont claires à l'effet que c'est un individu qui doit déposer une plainte.

610

Il y a plusieurs raisons pourquoi on demande cette modification-là. Bon. Il y a la raison invoquée par madame Cadieux qui disait que, bon, il y a des individus qui ont peur et ça, je pense que c'est dans tout, c'est pas juste au niveau de l'ombudsman, des personnes à quelque niveau que ce soit, déposer des plaintes, étant donné que j'aime vraiment pas le mot vulnérable, mais des fois, dans certains cas, elles se sentent comme ça. Alors, déposer une plainte lorsqu'elles sont à la merci de, ben, ils aiment mieux rien dire. Ils vont nous dire : «Regarde j'ai vécu tel problème. Tu leur dis : Veux-tu déposer une plainte? - Non, non, non, regarde, je fais juste te le dire. - Là, je leur dis moi, des fois : Tu fais juste me le dire là, je fais quoi avec ça?»

615

620

Tout ça pour dire qu'il y a cet aspect-là, mais il y a tout l'aspect aussi de l'ensemble des besoins que pourrait contenir une plainte. Je peux même demander, je vous donne un exemple - je suis très terrain là - à une personne handicapée visuelle par exemple, de déposer une plainte sur un aménagement quelconque, mais il y a des besoins qui sont aussi couverts par la liste... par les besoins de la déficience motrice qui seront pas nécessairement inclus dans cette demande-là. D'une part, parce que la personne le sait pas ou, en tout cas, sait pas c'est quoi les solutions et tout ça. Il y a des situations comme ça.

625

Je sais par ailleurs, qu'une fois qu'on discute avec l'ombudsman, ça se fait. D'ailleurs, nous on en a déposé une justement sur une particularité où des besoins d'une foule de limitations fonctionnelles sont concernées. Alors pour un individu, ça demande quasi une

expertise, ben, qu'elle n'a peut-être pas nécessairement qui ferait en sorte qu'elle dirait « je dépose pas de plainte parce que trop compliqué. »

635

Il y a cet aspect-là, donc la représentativité des groupes conçoit qu'elle soit là pour ces raisons-là, donc la peur du citoyen de déposer la plainte. Ou l'accompagnement, parce que ce qu'on me disait aussi, et ça, vous avez posé la question à madame Cadieux tantôt : est-ce que vous ne pouvez pas vous faire accompagner? Oui, on peut accompagner un individu, mais des fois, juste dans le dépôt de sa plainte... si c'est une plainte qui est plus, en tout cas, entre guillemets, personnel, ça peut aller, mais dans certains cas, il y a des plaintes qui mériteraient d'être traitées avec l'ensemble des besoins et non d'un seul besoin couvert en particulier.

640

On avait aussi au niveau de l'ombudsman une motivation qu'on trouvait intéressante. Moi, en tout cas, j'ai été stupéfait et réjoui d'apprendre tout le travail qui se faisait au niveau de l'ombudsman lorsqu'on a eu les présentations au mois de novembre. Ça nous a amené l'idée de dire que oui, je le sais que certains groupes diront : c'est déjà public, les rapports de l'ombudsman, les rapports annuels lorsqu'on se présente à l'Hôtel de Ville.

645

Mais je pense que, pour deux raisons, ça mérite d'être précisé et même diffusé de façon médiatique. Un petit peu comme le fait un vérificateur, une vérificatrice, une fois par année, dans certains cas. Ça veut pas dire de déposer l'ensemble des plaintes, c'est pas ce que je dis, mais peut-être parler des tendances ou qu'est-ce qu'il y a eu «on a travaillé plus sur quoi cette année.» Ce serait d'une part de permettre aux gens de savoir que ça existe.

650

Je me rappelle toujours d'un petit mot que j'avais trouvé drôle de madame Savard, mais qui à quelque part, je suis pas mal sûr qu'elle a raison : elle avait dit : «c'est quoi cette bibitte-là?» Effectivement, il y a pas grand-monde qui savent ce que c'est ombudsman. Tu fais juste dire le mot puis les gens... Alors, si on diffusait ça, les gens d'une part sauraient ce que, ce qu'est le travail de l'équipe d'ombudsman et, d'autre part, bien, ça permettrait aussi de, comme je le disais, de connaître les points chauds un petit peu qui ont été traités au cours de la dernière année.

660

Évidemment, il y a plusieurs autres modifications qu'on a proposées au niveau de la Charte, mais je pense que j'ai fait le tour des points majeurs.

Alors, en conclusion, nous, en tout cas, on est très heureux de cette Charte-là. On est heureux que ces modifications-là soient proposées aussi, dans le sens que, bon, je pense que plusieurs... on veut toujours améliorer les affaires, mais c'est dans ce souci d'amélioration, nous qu'on est très heureux d'avoir participé à ces consultations et de déposer notre mémoire et on souhaite longue vie à la Charte.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Merci beaucoup de votre contribution. Je ne parlerai pas au nom de l'ombudsman, mais je vais émettre une hypothèse quitte à ce qu'elle soit confirmée un peu plus tard par la représentante de l'ombudsman. Je pense que l'ouverture que maître Savard a peut-être faite en parlant avec vous, c'est la possibilité d'une plainte collective. C'est-à-dire qu'il se peut qu'il y ait plus une personne découvre qu'elle n'est pas toute seule à avoir un problème, que ses deux voisins ont exactement le même problème. Ils peuvent, à tous les trois, se rendre chez l'ombudsman ou remplir les formules et, probablement qu'il y aurait un regroupement administratif des trois plaintes et puis qu'ils chemineraient ensemble. Alors, sous réserve d'une confirmation tantôt du représentant de l'ombudsman.

Mais je comprends que vous aimeriez aller un pas plus loin et que ce soit l'association qui puisse prendre faits et cause pour un individu ou pour une situation problématique et à ce moment-là, transporter la plainte en son propre nom. C'est une idée intéressante à laquelle la Commission va certainement réfléchir.

J'aurais des questions, des petites questions. Dans l'introduction de votre mémoire, à un moment donné, vous nous donnez un chiffre qui m'a étonné et puis qui m'a instruit en même temps, vous dites d'entrée de jeu : *Situons que les personnes vivant avec des limitations fonctionnelles représentent plus de 19 % de la population montréalaise*. Si on reprend ce chiffre-là dans notre rapport, il faudrait en connaître la source; est-ce que vous savez d'où ça vient ce

690

665

670

675

680

19%?

MONSIEUR SERGE POULIN:

695

700

705

Ce sont des statistiques qui ont été prises à l'Office des personnes handicapées du Québec notamment et je sais aussi qu'il y en a qui ont été traités au niveau de Statistique Canada, mais celle-ci précisément vient de l'Office.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Très bien. Enfin, c'est très instructif que vous l'ayez mentionné. Il y a une deuxième question qui me venait à la lecture, vous dites à un moment donné, à titre d'exemple, il n'y a pas de budget permettant de faire les adaptations, comme par exemple, des documents en média-substitut, les obstacles étant trop nombreux, vous parliez de la participation citoyenne des personnes qui pouvaient avoir des handicaps. Qu'est-ce que vous entendez par des documents média-substitut?

MONSIEUR SERGE POULIN:

710

715

Ça revient un peu sur ce que monsieur Robert du CRADI vous a expliqué tantôt, c'est-àdire qu'on n'alloue pas beaucoup de budget à ce type de document là, c'est-à-dire de rendre les documents accessibles en même temps surtout, au même moment donc, et accessibles pour tous, c'est-à-dire du braille, des documents en gros caractères, des documents en format audio, des documents aussi sur Internet en format Word, donc disponibles pour l'ensemble des citoyens.

720

Ce qui fait en sorte souvent, parce que souvent ce qui arrive, pour l'instant c'est qu'on va, par exemple, diffuser un document PDF. Bon, ben là, moi il faut que je demande, par exemple, à Julie : «Julie, tu peux-tu me dire c'est quoi le document ? Ou : Tu peux-tu me... » Des fois il faut que je me cherche des façons de le faire, s'il n'est pas en braille, évidemment, et qu'il est en PDF, tout ça, il est inaccessible. Alors, à partir du moment où il est rendu disponible sur certains

sites Internet en format Word, qui est en braille, en gros caractères ou en mode audio, l'ensemble des gens peuvent les consulter et c'est ça qui est intéressant des médias-substituts, parce que chaque personne a des besoins particuliers.

gros caractères», non, ça correspondrait pas, par exemple, à des personnes qui sont limitées visuellement. Même chose, dire «on va faire du langage simplifié», ça ce qui est intéressant du

langage simplifié, c'est que je pense que madame Cadieux a bien conclu avec ça en disant rendons les choses plus simples donc c'est plus facile à comprendre pour tout le monde. Je voyais des chiffres que, dernièrement je pense c'est de l'Association des analphabètes qui disaient qu'à peu près 40 % des personnes ont de la difficulté à lire un texte et de le comprendre comme il faut. Ce qui est quand même pas rien quand on voit des chiffres comme ça. Alors, ça

On peut pas dire, par exemple «ah, je vais faire du braille, j'aurai pas besoin de faire de

730

735

740

745

750

Donc, langage simplifié, du gros caractère, même pour des personnes qui sont âgées, qui n'ont pas nécessairement de limitation fonctionnelle reconnue au sens de la loi ; il y a des technicalités qui font qu'une personne est handicapée au sens de la loi, mais hormis ça, combien de personnes âgées adorent lire, par exemple, des lettres en gros caractères avec des bons contrastes permettant justement de lire un document d'une meilleure façon. Pour le braille et le mode audio, ben, encore là, une personne, par exemple, qui a de la difficulté à lire, peut très bien écouter un document.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Oui? Il y a quelqu'un derrière vous qui brûlait d'ajouter quelque chose? Non, non mais écoutez...

MADAME JULIE CADIEUX:

correspond à plein de gens.

Ben , en fait, écoutez, je le fais parce que c'est un bel exemple de media-substitut, c'est le travail qui a été fait au nom du *manuel de l'électeur* dans le cadre des élections de 2009 où le

manuel, on a travaillé conjointement à l'ensemble des regroupements, le ROPMM, le CRADI, entre autres, avec la Direction du greffe, à travailler le document standard pour faire en sorte qu'il soit le plus accessible au plus large bassin de personnes et, aussi on a eu tous les médias substituts nécessaires. Donc, le document standard du *Manuel de l'électeur* est sorti au même moment que l'ensemble des médias-substituts. Donc, le braille, la version audio, en langage simplifié, je suis sûre que j'en oublie là, mais, bon... Ç'a été super parce que les gens ont eu la même information au même moment. Je voulais juste vous énoncer ce bel exemple-là, parce que c'est assez novateur.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

765

760

Oui, c'est tout à fait pertinent. L'intervenant avait ouvert la porte en vous nommant en plus, alors il n'y a pas de problème. Écoutez, Monsieur Poulin, merci beaucoup de votre intervention, merci de votre mémoire et puis on va réfléchir à vos bonnes suggestions.

MONSIEUR SERGE POULIN:

770

Ce fut un plaisir, merci beaucoup.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

775

Merci. Très bien, alors, j'appelle maintenant madame Danielle Gratton du Conseil interculturel de Montréal.

MADAME DANIELLE GRATTON:

780

Bonjour.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Oui, avant qu'on aborde votre intervention, je tiens à souligner que, Dieu soit loué, le système, et la Ville de Montréal, le système de sonorisation est enfin disponible, voilà la preuve. Alors, Madame Gratton, nous vous écoutons.

MADAME DANIELLE GRATTON:

Oui, bonjour. Je suis donc nommée comme présidente au Conseil interculturel depuis le 22 novembre.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Félicitations.

795

800

805

785

790

MADAME DANIELLE GRATTON:

Merci. Je suis donc accompagnée par notre président par intérim, monsieur Habib El-Hage. Parce que vous le connaissez, c'est lui qui avait déposé le document de réflexion du CIM en date du 16 novembre dernier et c'est lui qui a gracieusement accepté d'être présent aujourd'hui puisqu'il a conduit les travaux du CIM jusqu'à maintenant sur cette question là. Donc je vais apporter quelques précisions et lui reprendra des détails sur cette question.

En premier, le Conseil interculturel de Montréal remercie le Chantier sur la démocratie et l'Office de consultation publique de Montréal pour leur initiative et le travail important qu'ils réalisent.

Le CIM, comme vous le savez, est une instance consultative de la Ville de Montréal en matière de relations interculturelles. Le CIM a déjà produit plusieurs avis; parmi ces avis-là, le CIM en a retenu certains en fonction de la révision du contenu de la Charte montréalaise des droits et des responsabilités. Je vais revenir sur quelques-uns de ces avis-là.

820

programme d'accès à l'égalité à l'emploi.

espaces publics.

825

830

835

quelques précisions sur ces différents points. Moi, j'aimerais juste ajouter que le Conseil interculturel présente quelques recommandations complémentaires d'ordre administrative et conclut son intervention en soulignant l'importance de la formation et de l'expertise interculturelles. Donc, je vais expliguer ce

l'interprétation et la mise en œuvre de la Charte, soient les mesures d'accompagnement et de suivi pour donner suite aux engagements de la Ville. Monsieur Habib El-Hage apportera

Donc, le CIM a déposé différents avis dans le domaine culturel portant sur les avant-

Regardons maintenant les propositions de recommandations. Suivant le champ

Le Conseil soumet également quelques recommandations concernant la portée,

d'activité, les attributions qui lui sont propres, le CIM présente les commentaires et recommandations portant sur le préambule de la Charte concernant les Principes et les valeurs

soit la notion de cosmopolitisme et d'interculturalisme et, dans la partie 2, portant sur les *Droits*, responsabilités et engagements touchant à la vie démocratique, la vie économique et sociale soit la laïcité, le loisir, l'activité physique et le sport soit la vie de quartier et l'aménagement des

projets et projets de politique sur la culture et le patrimoine. Le Conseil interculturel est à l'origine aussi de la création du Prix interculturel de Montréal. Le CIM participe à une réflexion sur la

création d'un futur musée de l'immigration. Il a également déposé un avis sur la politique gouvernementale contre le racisme et la discrimination, dont un avis spécifique sur la problématique du profilage racial et, finalement, un mémoire sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles devant la Commission Bouchard-Taylor. Actuellement, le CIM a comme travail plusieurs travaux en chantier, notamment un avis sur le

Le CIM souhaite deux éléments. Un, le développement d'une expertise interculturelle dans le bureau de l'ombudsman puisqu'il aura à surmonter trois barrières interculturelles connues, c'est-à-dire des différences culturelles qui vont se jouer dans des façons de penser, de

dernier point-là avant de laisser la parole à monsieur El-Hage.

dire et de faire qui sont différentes, des barrières de communication qui vont se jouer notamment avec des barrières linguistiques et une méconnaissance de l'organisation de la Ville et des services de la Ville, surtout chez les nouveaux arrivants. Ce qui demande, selon des recherches qu'on retrouve entre autres en santé, 40 % de temps de plus d'intervention, donc, et qui devrait jouer dans la réalisation de médiation interculturelle adéquate au bureau de l'ombudsman.

850

L'autre élément c'est, comme les nouveaux arrivants ne proviennent pas tous de sociétés démocratiques, plusieurs immigrants n'ont donc jamais fonctionné dans des systèmes comme le nôtre. Ainsi, plusieurs immigrants ne savent pas ce qu'est la Ville de Montréal, quel est le fonctionnement de cette instance urbaine, qu'est-ce qu'un ombudsman, qu'est-ce qu'une responsabilité civile, quelles sont les définitions de la territorialité, de la gouvernementalité, qu'est-ce qu'un droit, qu'est-ce qu'une responsabilité civile.

855

Pour pallier à cet écart interculturel qui peut rendre difficile la compréhension de la Charte, surtout pour les nouveaux arrivants, le CIM recommande à la Ville de Montréal de mettre à la disposition du public un guide d'accompagnement et de vulgarisation de la Charte montréalaise des droits et des responsabilités contenant entre autres un lexique et des outils de gestion. Le CIM recommande que ce guide soit diffusé, par exemple, dans les milieux de francisation et les organismes communautaires. Donc je laisse maintenant la parole à monsieur El-Hage sur les autres...

860

MONSIEUR HABIB EL-HAGE:

865

Merci, Madame présidente, Madame la commissaire, Messieurs les commissaires, bonjour. Ça fait plaisir d'être avec vous.

870

Donc, mon intervention va porter sur certains concepts qu'on trouve dans la Charte, notamment par exemple, la question de cosmopolitisme, et aussi sur des éléments de suivi, donc j'aborderai ça.

Alors, vous savez, depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec privilégie le concept d'intégration qui apparaît comme un processus d'adaptation à long terme, multidimensionnel et distinct de l'assimilation.

880

Ce processus dans lequel la maîtrise de langue d'accueil joue un rôle moteur essentiel n'est achevé que lorsque l'immigrant ou ses descendants participent pleinement à l'ensemble de la vie collective de la société d'accueil et ont développé un sentiment d'appartenance à son égard. Le concept d'intégration est jumelé dans les politiques québécoises à celui d'interculturalisme.

885

Le CIM ne trouve pas cette notion-là dans la Charte, notamment dans le préambule, ce qu'on trouve c'est la question ou le concept de cosmopolitisme qui est un concept, ça peut être intéressant, mais ça ne colle pas à une réalité que nous avons développée depuis très longtemps. C'est-à-dire la question de l'interculturalisme qui est l'échange et la rencontre entre des personnes de différents horizons et le groupe majoritaire.

890

Cette question d'interculturalisme, le Conseil interculturel de Montréal recommande que la Ville de Montréal appuie l'approche fondée sur l'interculturalisme qui, depuis plusieurs années, est celle du gouvernement du Québec, plutôt que l'approche fondée sur le cosmopolitisme tel qu'on le retrouve dans la Charte actuelle.

895

Aussi, au chapitre de la *Vie démocratique*, le Conseil estime que les règles d'éthique et de déontologie qui régissent le travail des élus et des fonctionnaires viennent en garantir l'exercice. Le Conseil recommande que les engagements de la Ville comportent dorénavant l'adoption de mesures spécifiques touchant la déontologie et l'éthique des élus et des fonctionnaires, de manière à ce que les citoyens retrouvent la confiance dans leurs institutions.

900

Par ailleurs, diverses instances consultatives de la Ville sont chargées, entre autres, d'écouter et de prendre en compte les demandes de ses citoyens, de ses citoyennes. À cet égard, le Conseil estime que l'analyse et la prise en compte des avis et autres activités du

Conseil constituent la finalité d'un processus attendu auprès des différentes clientèles et partenaires avec qui il établit les modes de collaboration.

905

Le Conseil interculturel recommande que la Ville de Montréal se donne l'obligation de rendre compte des avis et des recommandations qui lui sont présentés par ses diverses instances de consultation, eu égard au respect et à la prise en compte des points de vue exprimés par les participants, citoyens, organismes et autres intervenants.

910

Il faut dire là-dessus qu'une instance comme le Conseil interculturel de Montréal, qui est une instance formée par des citoyens bénévoles, reflète en quelque sorte aussi une volonté des citoyens. Et c'est très important pour nous, pour le Conseil interculturel, que l'administration prenne en considération et fasse le suivi de ces recommandations-là.

915

Quatrièmement, c'est la question de la laïcité. On sait que Montréal est maintenant démographiquement caractérisée par un fort contingent de résidents issus d'immigration de diverses traditions culturelles et religieuses. Montréal s'est doté d'une Charte montréalaise des droits et responsabilités pour codifier le « *vivre ensemble* » dont les valeurs sont essentiellement similaires à celles des diverses déclarations des droits universels de la personne, comme à l'ONU, et des chartes canadienne et québécoise.

920

Pour toutes ces raisons, le Conseil recommande que soit introduit dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités un article proclamant le caractère laïc de la Ville de Montréal en modifiant l'article 3 de la façon suivante : Le respect, la justice et l'équité sont des valeurs desquelles découle une volonté collective de renforcer et de consolider Montréal en tant que ville démocratique, <u>laïque</u>, solidaire et inclusive.

930

925

Aussi, ajoutant un article 4 définissant notre conception de la laïcité. La Ville veillera à ce que l'ensemble de ses activités et responsabilités publiques assumées tant par ses dirigeants élus que par ses employés, respecte strictement ses obligations de laïcité. La laïcité n'est pas très bien définie. Il y a déjà, il y a actuellement un débat, on le sait, on s'en va vers ça, on s'en

sortira pas du jour au lendemain. Mais que ce soit inscrit, ça serait pertinent, que ça soit bien défini la vision, la façon que la Ville de Montréal voit et conçoit sa laïcité.

935

Cinquièmement et finalement. Tel que mentionné dans son document de réflexion, la concentration de certaines communautés d'installation récente induit de nouveaux besoins en matière de structures communautaires, ce qui présuppose une plus grande attention et une sensibilité accrues face à ses besoins pour faciliter leur intégration. Dans ce sens, l'intégration nécessite un espace physique de rencontre. Bon nombre d'organismes du milieu insistent désormais sur l'importance de l'aménagement des parcs dans les quartiers.

940

En conséquence, le Conseil recommande que l'aménagement des espaces publics, et notamment des parcs de quartier, fasse l'objet d'une attention particulière dans le contexte où ces espaces constituent de véritables lieux de rencontre et de convivialité pour les différentes communautés. Alors, voilà. Merci.

945

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

950

Merci. Questions?

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

955

Vous avez évoqué à un moment donné dans votre exposé la question des règles d'éthique pour, et de déontologie, pour les élus et les fonctionnaires. Est-ce que, quel est le lien que vous faites à l'insertion dans la Charte? Est-ce que vous voulez que la Charte fasse une obligation formelle en nommant ces choses-là?

MONSIEUR HABIB EL-HAGE:

960

Oui.

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

À l'égard de ces...

965

MONSIEUR HABIB EL-HAGE:

Que la Charte fasse une obligation, une note formelle à cet égard. Il faut dire, Madame, Messieurs, c'est que la question de l'éthique est très importante. La question de, que les citoyens de toutes origines fassent confiance à leurs élus est très importante. Et ça devrait être un devoir, ça devrait être même inscrit pour que ces personnes le signent lorsqu'on travaille avec des personnes sous l'immigration, récemment arrivées, voient et constatent aussi ce travail démocratique et valable et viable et cohérent aussi avec les valeurs de la Ville. Donc c'est très important pour nous que ce soit inscrit.

975

970

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Est-ce que la réciproque vaut aussi? C'est-à-dire que si on exige des élus et des fonctionnaires un comportement éthique, il y a aussi un engagement parallèle des citoyens à aussi, eux, se conduire d'une manière...

980

MONSIEUR HABIB EL-HAGE:

985

La Charte des droits et responsabilités, je pense, elle est claire aussi. C'est la responsabilité des citoyens également. C'est la question des droits des citoyens, donc c'est clair. Maintenant voir qu'on est exigeant, qu'on demande à nos élus qui nous représentent, à nos élus, démocratiquement élus, un travail éthique, je pense que ça serait bien d'aller de l'avant et de leur montrer cette...

990

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

On sait au moins que c'est à la mode et qu'il y a des interrogations à ce niveau-là.

MONSIEUR HABIB EL-HAGE:

995

Il y a des débats mais c'est pas encore inscrit.

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci.

1000

1005

1010

1015

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Madame Ollivier?

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire:

Oui, alors moi j'aurais quelques questions, mais pas trop quand même, le temps est limité. Écoutez, d'abord j'ai trouvé ça très intéressant, dans votre mémoire, vous avez évoqué la possibilité de ramener un engagement de l'administration montréalaise concernant le renouvellement de la fonction publique et, j'imagine, la représentation de la diversité dans le chapitre sur la *Vie économique, v*ous en avez pas parlé dans votre énoncé tout à l'heure, dans votre présentation du mémoire; mais j'aimerais savoir comment vous voyez la responsabilité de la Ville là-dedans et en quoi est-ce que ça s'inscrit dans la Charte des droits et responsabilités?

MONSIEUR HABIB EL-HAGE:

1020

Oui. Vous savez, c'est une très bonne question, Montréal reçoit à peu près 80 % de toute l'immigration qui vient au Québec. Déjà, en partant, il y a une grande responsabilité de la part de cette instance, de cette institution, non seulement d'accueillir, oui, mais aussi de bien accueillir et de bien aider ces nouveaux arrivants, ces immigrants-là, à intégrer les instances économiques de la Ville, mais aussi des partenaires de la Ville.

Le travail peut se faire soit en travaillant sur soi-même, donc la Ville et ses différents services et ses instances, mais aussi en collaboration avec les partenaires qu'ils soient des partenaires économiques, mais communautaires. Il faut que ce travail-là se fasse, même soit accentué et augmenté. Ça veut pas dire qu'il ne se fait pas, il se fait : on sait que la Ville de Montréal fait des efforts. Est-ce qu'on peut innover? C'est ce que toujours le Conseil interculturel a demandé, c'est de l'innovation, c'est de la collaboration, du partenariat, et du travail avec d'autres instances également. Donc c'est dans ce sens-là, oui, il faut que le travail soit mieux fait, qu'il soit augmenté également.

1030

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire:

1035

Dans la relève. Mais vous ne parlez pas jusqu'à, par exemple... est-ce que vous pensiez aux conseils jusqu'à, par exemple, intégrer les obligations autour des programmes d'accès à l'égalité, par exemple dans la Charte des droits et responsabilités, où on parle plus de trucs de bonne foi, au fond?

MONSIEUR HABIB EL-HAGE:

1040

Ben, on sait qu'à la Ville de Montréal il y a un plan d'action ...

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire:

1045

Effectivement.

MONSIEUR HABIB EL-HAGE:

1050

...d'accès à l'égalité, on n'en parle pas jusqu'à ce point-là. On sait qu'il y a un travail qui se fait. Ce qu'on demande c'est qu'il y ait des innovations, des façons de faire autres à côté de ce qui se fait actuellement.

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire:

O.K., avec des, j'imagine, une certaine façon rendre visibles les résultats.

1055

MONSIEUR HABIB EL-HAGE:

Oui, exactement.

1060

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire:

Parfait. Oui, c'est très intéressant. En fait, je trouve que c'est un concept très intéressant. Le deuxième est pas tout à fait, ma deuxième question est pas tout à fait dans notre mandat parce que, comme vous le savez, la partie 1 ne fait pas forcément en tant que telle partie de notre mandat, mais c'est tout ce que vous amenez autour de l'introduction de la laïcité.

1065

On a entendu hier le Mouvement laïque québécois et j'aimerais juste savoir pour notre réflexion de commissaires, si vous entendez la laïcité dans le même sens qu'eux? Eux, hier, dans leur mémoire, nous amenaient jusqu'à dire : interdiction de porter quelque signe religieux que ce soit pour les fonctionnaires municipaux, par exemple. Ils devenaient quand même assez précis.

1070

Alors que je remarque que dans ce que vous, vous amenez pour la modification de l'article 3, vous parlez à la fois d'une ville *démocratique laïque, solidaire et inclusive*. On sait que dans tout le débat sur la laïcité, il y a eu beaucoup de tendances à opposer l'inclusion et la laïcité, certaines fois. Donc je me demandais si le Conseil avait une réflexion par rapport à ça et par rapport à sa définition de la laïcité?

1075

MONSIEUR HABIB EL-HAGE:

1080

Ben, en fait, non. On n'a pas une position définitive là-dessus, on veut que cette laïcité-là soit inclusive, donc c'est très large. Ça veut, ça veut dire beaucoup de choses et...

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire:

1085

Effectivement.

MONSIEUR HABIB EL-HAGE:

1090

Bon. On sait qu'actuellement, il y a un débat sur la laïcité. De toute façon, la Ville de Montréal est une institution laïque étant donné que c'est une institution, comme toutes les institutions québécoises, c'est une institution laïque. Maintenant, le débat qui est actuel, est de savoir dans quelle catégorie de laïcité nous allons être, ça, on laissera ça aux instances de la Ville de débattre à l'intérieur de la Ville sur comment et de quoi parle-t-on.

1095

Il y a des positions qui vont jusqu'à s'opposer à toute présence religieuse; d'autres qui parlent d'une laïcité ouverte, d'autres qui parlent d'une neutralité. Alors, il y a plusieurs positions, et interprétations de la laïcité. On n'a pas voulu entrer dans ce débat-là, ça ne veut pas dire qu'on n'entrera pas plus tard dans ce débat-là...

1100

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire:

En temps et lieu.

MONSIEUR HABIB EL-HAGE:

1105

Tout à fait. Si la Ville de Montréal souhaite débattre, bien sûr, on souhaite faire partie de ce débat-là.

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

1110

C'est particulièrement important, il me semble, dans un contexte où vous, vous proposez même d'étendre cette notion de laïcité là jusqu'aux dirigeants élus. Donc, il pourrait y avoir effectivement...

MONSIEUR HABIB EL-HAGE:

1115

Tout à fait.

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

1120

Mais, vous voulez qu'on, si je comprends bien, qu'on affirme le principe, quitte à ce qu'on définisse par la suite quel type de laïcité la Ville de Montréal embrasse.

MONSIEUR HABIB EL-HAGE:

1125

Les deux principes sont importants. Le principe d'interculturalisme, de la laïcité, le CIM tient à ce qu'ils soient intégrés dans la Charte.

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

1130

Est-ce que j'ai le temps pour une dernière petite question, Monsieur le président?

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Certainement.

1135

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire:

1140

Oui. Je ne sais pas, j'ai pas vu dans votre mémoire une position officielle, et ç'a été quelque chose qu'on a amené dans la première partie d'information, et qui revient cette fois-ci par rapport à toute la liste des motifs de discrimination que la Ville propose d'ajouter dans certains libellés, notamment en ce qui a trait au profilage racial, etc., et j'ai pas vu d'avis officiel du Conseil par rapport à cette proposition de libellé.

MONSIEUR HABIB EL-HAGE:

1145

1150

1155

1160

Oui. En fait, on sait que la Ville va de l'avant avec cette proposition-là.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Excusez. Non. La Ville ne va pas de l'avant; la Ville vous consulte.

MONSIEUR HABIB EL-HAGE:

Nous, on sait que la question du profilage racial doit être inscrite, le profilage social également, il faut aller plus loin. Il faut aller plus loin avec certains changements, même dans le règlement, dans l'article 11 de l'ombudsman où on aimerait ça que l'ombudsman puisse intervenir lorsqu'il y a des demandes, des plaintes de profilage racial devant l'ombudsman. Actuellement, l'ombudsman ne peut pas intervenir.

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire:

D'accord.

MONSIEUR HABIB EL-HAGE:

1165

Elle peut accompagner, point.

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire:

1170

Et, si je comprends bien, vous nous dites: on est d'accord avec la proposition de modification qui inclut le profilage social, le profilage racial, mais on veut aussi des mesures qui accompagnent ce changement-là.

MONSIEUR HABIB EL-HAGE:

1175

Qui accompagnent le changement, on veut que l'ombudsman puisse faire des interventions.

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

1180

Parfait, je vous remercie.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1185

On a un peu de temps à cause du désistement d'un intervenant, peut-être une minute de plus.

1190

1190

1195

Je trouvais intéressante l'étude que vous faisiez des mots, la terminologie autour du mot cosmopolitisme. C'est original comme point de vue. J'essayais de voir quel terme pourrait remplacer cosmopolitisme, étant entendu que le rédacteur d'une charte essaie d'être très très concis : il ne peut pas faire un grand développement ou multiplier les longues périphrases. Et, au fond, quand ce terme-là a été trouvé - je ne sais pas par qui, qui était le rédacteur qui a eu cette idée - probablement qu'il y voyait un raccourci commode pour décrire quelque chose comme une pluralité ethnique et culturelle, et puis, je veux substituer ce terme-là, je ne sais pas moi : le pluralisme ethnique et culturel de Montréal représente une richesse mise en valeur par la promotion de l'exclusion, etc. Si cosmopolitisme n'est pas le bon mot pour vous, quel mot mettriez-vous à la place?

MONSIEUR HABIB EL-HAGE:

1200

Comme on le dit, c'est l'interculturalisme. Revenir sur la vision qui a été toujours existante, qui est toujours valable et viable d'ailleurs, c'est la notion d'interculturalisme. Et dont la Ville de Montréal a toujours opté pour cette vision-là, c'est pas nouveau, c'est pas... on n'invente pas là. C'est pas inventé, c'est juste la ramener. À la place du cosmopolitisme, de

ramener le concept d'interculturalisme qui est plus viable et qui reflète, depuis très longtemps, la position de la Ville, et aussi la position du gouvernement du Québec.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1210

Alors, tout simplement, le mot interculturalisme.

MONSIEUR HABIB EL-HAGE:

1215

Tout simplement interculturalisme, le remplace. Remplacer cosmopolitisme par interculturalisme.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1220

Très bien. Alors, merci beaucoup de vos interventions. Et puis, c'est l'heure de la pause. Alors, nous nous retrouvons à trois heures et quart.

PAUSE...REPRISE

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1225

Est-ce que madame Kowaluk est avec nous ? Alors, je vous invite à vous approcher pour nous présenter les mémoires de Milton-Parc Citizens Committee et Chambreclerc. Très bien. Alors, assoyez-vous. Bienvenue. Alors, nous vous écoutons.

1230

MADAME LUCIA KOWALUK:

O.K.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1235 Vous pouvez parler dans la langue de votre choix sans problème.

MADAME LUCIA KOWALUK:

Oui, merci. Oui, parce que c'est écrit en anglais. I'm going to address myself to the articles in the Charter that have to do with housing. I think they are article 18, A, B, C and D. And thank you, of course, for the opportunity to present our views on housing from de Milton-Parc Citizens Committee.

The Milton-Parc Citizens Committee, first of all, is very proud of this Charter. It is one of a kind around the world as you know, it's been adopted in a few cities, but anyway, we are very pleased to be able to come here and also that the City in those subarticles A, B, C, D, does commit itself to offering affordable housing.

A recent article in *The Gazette* - and I will give to you after when I am finished - states that « *Poorly housed Canadians face the same challenges as the homeless and that 400 000 men, women and children are living in inadequate, unsafe housing where rent alone eats up more than half the household income.» These figures come from a recent University of Toronto study and I'm including them with this brief... I have copies for you.*

First a word of history. The Milton-Parc Citizens Committee was started in 1968 for the purpose of protecting our neighbourhood. I presume you know what neighbourhood we're talking about, just East of McGill as far as St-Lawrence boulevard, for the purpose of protecting our neighbourhood from the wholesale demolition of our houses, (most of which had heritage value) from the construction of a completely new urban landscape, and from the complete change of the demographic composition of the neighbourhood. That's what would of happened had the houses that that we saved had been throwned down.

1250

1240

1245

1255

Twenty years later, after sit-ins, demonstrations, petitions, presentations of alternatives and the arrest of 59 citizens, we succeeded in saving two-thirds of the neighbourhood; establishing 22 co-ops and the non-profit housing corporations, renovating all of the housing within those two-thirds, and enabling all residents who wished to to remain at rents that they could afford. We continue to live in our renovated homes at modest rents, and manage autonomously our own co-ops, and the land trust on which they sit. We present a proud legacy.

1270

The Milton-Parc cooperative project is a benefit not only to its residents, but also to the city as a whole. And this is one of the points that I want to make generally about all social housing: it does not only benefit the people who live in it, I submit that it benefits the whole city.

1275

It has kept, the project has kept a large part of the downtown, east and west population of the project, east... population 12 000, as a stable, safe, vibrant, demographically mixed and liveable area. This area, which is the southern part of the Plateau, is an urban success, in part because of the input and the demand to be heard of the original and current residents.

1280

The development of housing in any part of a city, of any city, has to do much more than make money for developers, if it's to be successful. It has to preserve history, maintain a demographic mix, encourage a vibrant street life, offer a mix of services; in other words, become a neighbourhood which is safe, stable and liveable.

1285

Let me elaborate on one of these points, on the need for a demographic mix in any neighbourhood, old or new. I don't need to recall for anyone here the crying need for more social housing. I think you know that there are something likej 39 000 households on the list waiting just to get into public housing in Montréal. And we support the organizations who have already spoken for more social housing at these hearings.

1290

No one item does more to stabilize, in my opinion, the living conditions of any family than to have decent, secure housing at cost the family can afford. This is particularly true for families of low income who find it very difficult to afford secure social housing.

Think of the results of living in secure housing that people can afford. It allows children to grow up in one home and in one neighbourhood, the same school, the same friends, the same group of adults who know them. The results of which produces secure adults who form strong bonds and attachments, who know what it means to be responsible for ones behaviour because members of the community are paying attention to each other.

1300

I think it's very destructive for children to have to go into several schools in the course of their elementary school period. They don't form bonds anymore, but why should they, they have to move on, and so they don't become honorable, they don't have a sense of responsibility.

1305

Secure housing pushes adults to take care of their homes because they will be there for a long time. In addition, this housing gives residents the security, and the time to become citizens, to be involved with their neighbours in public life around them. But it's not only low-income people who benefit from social housing: we all do.

1310

Think of the neighbourhoods that are the most stable and safe in Montreal, where community organizations have roots and provide leadership: Milton-Parc, Mile End, N.D.G., Westmount, yes Westmount has mixed demographics, Pointe St-Charles, Park Extension, Verdun. Those are old stable neighbourhoods that, on the whole, you can walk home safely late at night. These neighbourhoods support an income mix added in part by the presence of social housing which helps to create stability. There is little moving in and out, and thus these are safe places for everyone to live in.

1315

Montréal is a safe, vibrant, comfortable city, which we're all proud of and we know especially by north-american standards. And a major reason is that scattered everywhere in the city are residential neighbourhoods; large areas where people live, work nearby, shop and recreate, often within walking or cycling distance.

1320

The Milton-Parc community, located right next to downtown, is one of those neighbourhoods. And who benefits? We all do. We do, but so does every citizen in the greater Montreal area.

And who are these citizens? Well, people who come from the West Island, downtown to dine or to go to concerts, or to walk, and to walk safely through the neighbourhood to and from their parked cars or from the metro. Those of University level who wander everywhere at all hours, and sometimes make a lot of noise, but anyway, they feel completely safe, they come home at three in the morning, they feel completely safe walking through the Milton-Parc neighbourhood. Teenagers who pour in and out of the *Kola Note* and the no. 80 bus, if you've ever taking it at midnight, I don't know where these kids are going, but the no. 80 is packed, and those parents who know they don't have to worry. And senior who visit each other freely in their homes or in the shopping mall of *La Cité*.

1335

1330

Our neighbourhood is culturally, socially and economically vibrant and it is safe, and we all benefit. It is demographically mixed, subsidized in cooperative housing adjacent to expensive condos, owners and renters, new immigrants and old timers, children and elderly, middle class, working class and poor. The mix makes our neighbourhood safe.

1340

Why is this so? Because various populations of residents present a variety of lifestyles. Some people go to the cottage on the week-end, but others stay in town; some sit out on their front steps, other are have a BBQ in the back. The presence of residents socializing and watching their children on the street, especially in summer, makes the neighbourhood safe for everyone.

1345

Now, another section, I want to talk a little bit, briefly, about the homeless, which is Section B of Article 18.

1350

« Homelessness in Montreal is getting younger », this is from the Montreal Gazette, Mike Boone, November 15th of this year. Another « Schizophrenia, the new leprosy », Gazette article, November 24th, which explains about a particular women named Meredith, living on welfare, living in a subsidized housing that caters to people with mental illness. This article quotes Meredith: « It's really a wonderful place to be. I was in expensive group homes before but this is way better. »

What this brief has just said about the stabilizing effect of decent, secure, affordable housing to all people applies as well to the homeless. It is the single most stabilizing factor. I speak about that because I ran a dropping center for homeless mentally old people for 5 years in St. James United Church, and I founded housing for the homeless mentally ill, or just plain people that can't get their act together, called Chambreclerc, and one of the resident was suppose to share with me, just a few paragraphs which he wrote, he called me last night. I don't know where he is, people are inhibited I guess to come to public hearings.

1365

Whether the homeless person is mentally ill or not, whether the person needs medication or not, whether the person is a petty thief of not, a beggar or not, having a secure, decent place to live mitigates anyone of these characteristics, just in and of itself. Once housed appropriately according to the specific characteristics of the formerly homeless person, the problems become much more manageable.

1370

One size does not fit all. Some formerly homeless simply need a decent subsidized apartment, so that the person's natural abilities can strenghthen. Some need regular medication in a setting where there are compassionate and watchful eyes with 24 hours surveillance, just one of the buildings of Chambreclerc. Some need to be part of a community of peers, not lonely in a high-rise. There are various models.

1375

One thing is sure: decent housing is less costly to society than hospital emergency wards, police surveillance and jails. Now this is interesting: in 2007, a study was carried out by the University of California at San Diego. Fifteen (15) homeless persons were followed for 18 months. And the study found that their costs to the system as homeless people (jail, hospital emergency, drug overdose, etc.) was 3M\$ dollars: 200 000\$ per person, enough to buy each one of them a condo. It doesn't save money to us as a society to have people be homeless. It just doesn't. I mean families who feel insecure, they are not good parent... I mean, anyway, I could go on and on because this is the work that I have done all of my life.

1385

1380

I have no doubt that the same results would be shown here, especially if such a study would include the cost of the temporary night-by-night sleeping arrangements at the missions,

and if you included that, and that's just sky rocketing. It would be cheaper to house people properly, modestly but properly. As I said before, all of society gains when everyone is decently, affordably housed.

1390

So to conclude, we would like to make the following changes to the Charter. Article 16, Section B, where it says "homeless persons", we would say "with permanent secure housing". Permanent. Not a revolving door, that's another... this thing of temporary housing. I mean there some people that simply are wandering around, but a lot of people can live in a so called transitional home for a couple of years, form some roots and bonds and then, you know: "Times out. You have to go" I mean, how would any of us feel to be told to...

1395

1400

We had actually, we dealt with that issue in Chambrecler a couple of years ago where the whole issue was: now, there's some people who have been here a long time and they're stabilized, let's ask them to go. Some of us said: no, no, no. These are their homes, and some of those people habe lived there for 35 years. In a small room, with a communal kitchen, but completety... when I think about how they were before they moved in there, there was just no comparison. This is their home. So we need a lot of more permanent housing for the homeless. So...

1405

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Excuse me. How would you deal with newcomers if...

1410

MADAME LUCIA KOWALUK:

You have to build more.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1415

That's your point. That's your point?

MADAME LUCIA KOWALUK:

1420

That's right. Now we have to build much more. I mean this is wonderful, this Lise Watier mission that just opened. It's, you know, it's great. It has 24 hours surveillance, because, you know, people, people are vulnerable, especially when your welfare check comes around, all their friends come visit them, whatever. There has to be surveillance until people become stabilized. They're little apartments, it was all in the News, it was just been in the News in the last day or so. That model is a very good model for lots... and, and the women can stay as long as they want; they can live the rest of their lives if they want. The way any of us choose to live in one place, and leave only at one's own choice.

1425

1430

So I would suggest to read to read Section C in the following way: « Considering the needs and the right of all individuals and families, particularly those of low and modest income, to decent, secure and affordable housing in its implementation of housing measures... » That is not a complete sentence that I read to you, but I it follows with, with a, I mean there is no, there is no verb here.

1435

Then, number D of Article 16, to read as follows: *« providing annual summaries of... »* Oh yeah, this is a different topic. This is Article 16, section D. *« Providing annuals, annual summaries of the Montreal financial statements, budget and three-year capital works program before public consultations are held leading to a participatory budget process before their adoption. »*

1440

And I have an example of a great big city, Washington D.C., which held a participatory budget, and it's working. And one of the things that people have chosen to put money, more money into is social housing. I have a copy of it here, I'll give it to you and I have copies of this clipping on the homeless.

1445

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

So it's time to come to a conclusion.

MADAME LUCIA KOWALUK:

1450

I have concluded. That's it.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1455 Great. O.K. Any questions?

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire:

Just a little bit more about the 16D that you propose. Because you are introducing, if I look at what was proposed as an amendment by the City...

MADAME LUCIA KOWALUK:

Yes.

1465

1460

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

... and what is actually in... You are introducing the notion of the participatory budget process.

1470

MADAME LUCIA KOWALUK:

Yes, yes. And, and the reason I used the example of Washington D.C. is that the people that were involved over 10 years in the budget of the City of Washington, proposed an increase in subsidized housing, and got it.

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire:

They did. That's an interesting example.

MADAME LUCIA KOWALUK:

They did. Yes. They did. I know and there are other cities. I know that yesterday you heard, last evening, you heard Luc Rabouin from the Urban Ecology Center who is a real expert on that whole process of the participatory budget. And I'm sure that he spoke about Porto Alegre...

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Yes.

1490

1495

1480

1485

MADAME LUCIA KOWALUK:

... and San Paolo, and I am sure he...

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

We were fully briefed.

MADAME LUCIA KOWALUK:

1500

I'm sure, that's why mine is extremely brief because I knew that Luc was going to be giving the one that he gave.

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire:

1505

The notion that you're introducing for permanent secure housing is very interesting. I was just wondering since I'm not very familiar with those things, I was looking at what's already in the Charter that says that they're going to give secure and temporary housing to homeless people as soon as they ask for it.

1510

What I'm understanding from what you're saying, is that you're introducing the notion that nobody chooses to be homeless and that they have to... so we cannot just wait on asking measure, but also be a little more preventive, and that's what you would like to see, secure...

MADAME LUCIA KOWALUK:

1515

Well, I have a handful of answers. People are asking, in their organizations they are asking. Le PAPSIM which is le *Réseau d'aide pour...*.

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire:

1520

Yes, le RAPSIM.

MADAME LUCIA KOWALUK:

1525

I think they've spoken, the *Fédération des OSBL d'habitation de Montréal* spoke about works with the homeless. Anybody working with the homeless, the *Old Brewery Mission* has done a very very good job of offering permanent... but a handful of rooms, and you know, the number of men lined up... they mostly serve men. I think very very few people choose to be homeless, maybe some kids do, I don't know, but even they don't, they are flocked to *dans la rue* and as soon as they're offered a chance of secure warmth, they take it. I don't think anybody really wants to be homeless, maybe in the summer, it's fun, but I don't think it's very much fun for anybody.

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

1535

I like the idea that you introduced in your introduction the fact that people who have access to secure housing construct themselves as citizens, so I think...

MADAME LUCIA KOWALUK:

1540

There are statistics from governing co-ops housing that on the average, the families stabilize themselves and their income goes up.

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

1545

O.K.

MADAME LUCIA KOWALUK:

1550

They start out with the lower income, and once the housing is secured, their income goes up.

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire:

1555

Very interesting.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Well, thank you very much for your testimony and your contribution. Thank you.

1560

MADAME LUCIA KOWALUK:

Good. You need a copy of this? You have it, don't you?

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président:

1565

Yes, we have your brief and also the one of the Chambreclerc, yes.

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

1570

1575

It would be interesting to have all the documents that you were referring to. You give them to Olivier.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Thank you. J'appelle maintenant monsieur Steve Foster. Alors, monsieur Foster présente le mémoire du Conseil québécois des gais et lesbiennes. Alors, nous vous écoutons.

MONSIEUR STEVE FOSTER:

Madame la commissaire, Messieurs les commissaires. Permettez-moi de vous remercier de nous donner l'opportunité de présenter notre avis dans le cadre de cette consultation.

1585

1580

Le Conseil québécois des gais et lesbiennes a été fondé en 1992 et assume le leadership dans la promotion et la défense des droits des personnes lesbiennes, gais, bisexuelles, transsexuelles et transgenres (LGBT) au Québec.

1590

Donc, on a un mandat national. On agit aussi à titre de porte-parole et d'interlocuteur privilégié auprès des instances décisionnelles, tant politiques que sociales, relativement à la qualité et aux conditions de vie des personnes LGBT et de leurs communautés. Dans nos rapports avec les différentes instances, on privilégie toujours une approche globale fondée sur le respect, mais aussi sur le bien commun.

Dans le cadre de cet avis, juste vous mentionner qu'il a été fait en collaboration avec la Coalition montréalaise de lutte contre l'homophobie et le Groupe de recherche d'intervention sociale de Montréal, soit le GRIS de Montréal.

1600

Le Conseil québécois des gais et lesbiennes et ses collaborateurs sont heureux de vous soumettre ce mémoire dans le cadre de la consultation publique sur la révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités organisée par l'Office de consultation publique de Montréal. Nous souhaitons enrichir les réflexions des membres de l'OCPM et espérons que notre intervention puisse être source d'inspiration pour vos travaux.

1605

Bien que la présente consultation publique porte essentiellement sur l'évaluation des droits et responsabilités des citoyennes et des citoyens inscrits dans la Charte, soit la partie 2 et la partie 3, nous souhaitons quand même apporter ici notre réflexion sur la partie 1 relative aux principes et aux valeurs de la Charte qui lors probablement d'une consultation subséquente permettra peut-être d'ajouter ce que nous souhaitons.

1610

Au Québec et à Montréal particulièrement, il existe toujours des hommes et des femmes qui sont quotidiennement toujours exclus de la société et, par le fait même, d'une pleine participation citoyenne. C'est le cas des personnes transsexuelles et transgenres. Bien que le ministère de la Justice, par l'entremise de l'État civil, ait quelque peu contribué à leur intégration sociale en facilitant le changement légal de leur prénom, cela ne les protège pas de la discrimination et de la violence.

1615

L'absence de protection et de reconnaissance sociale a pour conséquences de nuire à leur plein épanouissement, ainsi qu'à leur pleine intégration. Encore maintenant, il est difficile pour les personnes transsexuelles et transgenres de se prévaloir à Montréal des différents services offerts à la population qui soient respectueux de leur identité et de leurs besoins.

1620

En combattant la discrimination dont sont victimes les personnes transsexuelles et transgenres, Montréal et ses instances contribueront à leur mieux-être, en plus de leur accorder la reconnaissance d'être des citoyennes et des citoyens à part entière.

C'est pourquoi le CQGL et ses collaborateurs recommandent que « l'identité de genre » soit ajoutée à l'article 2 de la partie 1 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités pour refléter davantage son esprit lors de sa révision.

1630

D'emblée, le Conseil québécois des gais et lesbiennes et ses collaborateurs soutiennent que la proposition de modification telle que préparée par le Chantier sur la démocratie afin d'améliorer les engagements énoncés dans la Charte, cependant, nous souhaitons apporter nos propositions sur certaines des engagements de la Charte montréalaise afin qu'elle corresponde davantage aux aspirations des membres des communautés LGBT.

1635

Nous souhaitons porter l'attention de l'OCPM que les organismes et individus issus des communautés LGBT sont souvent absents des différentes instances décisionnelles et consultatives de Montréal. Nous sommes convaincus qu'il serait important de pouvoir assurer leur présence à l'image de ce qui se fait par exemple à la Conférence régionale des élus de Montréal, ainsi qu'au Forum Jeunesse de Montréal, qui ont réservé un siège aux communautés LGBT au sein de leurs instances respectives. La Ville de Montréal doit assurer une présence à chaque communauté participant au développement social, politique et économique de Montréal.

1640

C'est pourquoi nous demandons à ce que l'article 16F soit amendé afin d'y lire : « Favoriser la représentation des femmes de toute origine, des autochtones, des minorités visibles, des membres de communautés ethnoculturelles, des membres des communautés LGBT, des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives. »

1645

De plus, tel que nous l'avons vu brièvement dans le document, les personnes transsexuelles et transgenres vivent des réalités qui leur sont propres. D'ailleurs, il ne faut pas confondre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et celles liées à l'identité de genre. Pour cette raison, nous désirons que l'article 16I soit amendé afin d'inclure la transphobie dans une optique de combattre les discriminations.

1650

L'une des réalités que nous souhaitons voir incluse dans la Charte est en lien avec la sécurité des citoyennes et des citoyens. À l'article 26B, nous devrions retrouver aussi des mesures favorisant la sécurité des personnes LGBT. D'autant plus que des agressions ont eu lieu au cours des derniers mois dans l'Arrondissement Ville-Marie et plus particulièrement dans le Village, où des gais se font agresser. D'ailleurs, la dernière étude de Statistique Canada démontre que les personnes LGBT sont deux fois plus victimes d'agressions que tout autre citoyen canadien.

1665

De plus, nous croyons que les personnes aînées devraient aussi incluses à l'article 26B. Elles forment une population vulnérable et devraient pouvoir également bénéficier du droit à la sécurité.

concernant les recommandations de pouvoir diffuser la Charte, vous le voyez dans le document,

qu'elle soit traduite dans les langues d'origine afin que les personnes issues des communautés culturelles puissent se l'approprier davantage. La langue peut être... et l'esprit des langues peut des fois permettre une meilleure compréhension. On vous dit qu'on pourrait utiliser d'ailleurs le métro de Montréal afin que la Charte soit bien visible sur des encarts à l'intérieur des métros. On peut même utiliser le journal Métro, faire une page Facebook, être au goût du jour, faire une

Donc, pour ce qui est des articles, c'est ce sur quoi on a décidé de focusser. Et

1670

page Facebook de la Charte « J'aime ».

1675

On souhaiterait aussi que la Ville incite ses différents partenaires avec lesquels elle travaille à ce que la Charte soit incluse sur leur site Web. On pense qu'une plus grande diffusion pourrait être faite de cette façon-là.

1680

Ensuite, si vous me permettez, c'était pas inclus dans notre mémoire, mais il y a eu des commentaires tout à l'heure qui ont été faits par rapport à la laïcité. Le Conseil québécois des gais et lesbiennes et ses nombreux membres sont d'accord à ce que la Ville de Montréal inclut cette notion de laïcité.

Là où est-ce que nous on aimerait quand même apporter une spécification, c'est sur ce que vous avez demandé à savoir c'est quoi la vraie laïcité. Pour nous, les membres des communautés LGBT, la religion a été souvent source de discrimination et d'exclusion sociale et, encore aujourd'hui, on peut le vivre. Cependant, on croit foncièrement que chaque personne a le droit de contribuer au développement d'une société. Nous on dit que le port du signe religieux n'est pas nécessairement néfaste dans la mesure où ce qu'il ne devient pas source de discrimination et d'exclusion.

1695

Donc, peu importe qui sont les personnes qui portent les signes religieux, si elles sont capables d'offrir des services à la population de façon juste, équitable et respectueuse des individus quels qu'ils soient, on pense que chacun peut être capable de contribuer, comme nous disons, au développement.

1700

L'autre point où est-ce que j'aimerais apporter, tantôt on a fait une distinction entre cosmopolitain et interculturalisme. J'aimerais pas que le terme cosmopolitain de la Charte disparaisse parce que pour nous, il y a une notion très différente que juste liée à l'interculturalisme.

1705

Quand qu'on pense à une ville cosmopolitaine, on ne pense pas non seulement à ses habitants, mais aussi à la diversité de son secteur d'activités. Les grandes villes, si on regarde Winnipeg versus Montréal, la diversité de l'emploi à Montréal, les secteurs d'activités, les expertises qui y sont développées sont beaucoup plus grandes. On regarde le tourisme aussi, Montréal est un pôle d'attraction touristique, d'ailleurs le *night life* aussi, il y a toute une vie *night life*. Donc, la notion de cosmopolitain est beaucoup plus large que la notion d'interculturalisme et, à ce point, on devrait plutôt ajouter interculturalisme que plutôt le substituer à cosmopolitain.

1710

Donc, en gros, ceci complète nos recommandations. C'est sûr qu'on n'a pas pu élaborer davantage dû aux limites, aux ressources humaines et au temps alloué qui nous restait. Donc...

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1715

Ce que vous avez fait est substantiel. Des questions?

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

1720

Oui, en fait, j'ai peut-être une question d'éclaircissement. À un moment, vous expliquez qu'il ne faut pas confondre la discrimination liée à l'orientation sexuelle avec celle liée à l'identité de genre. N'étant pas très familière avec la notion, j'aimerais ça que vous élaboriez - courtement si on peut dire, vu le temps qu'on a.

MONSIEUR STEVE FOSTER:

1730

1725

En fait, l'orientation sexuelle, ça le dit par le fait même, c'est lié à l'orientation sexuelle, soit hétérosexuelle, ou gaie ou lesbienne ou bisexuelle, ça fait partie de l'orientation sexuelle. L'identité de genre c'est plutôt liée au physique de qui on est, ou à notre corps correspond. Une personne transsexuelle ou transgenre sont nées souvent dans le mauvais corps. Donc, ils vont entreprendre un processus pour que l'esprit intérieur et le corps physique puissent faire un. Donc, ça c'est ce qu'on appelle le genre, donc l'identité du genre. Donc, elles s'assurent dans leur processus que l'ensemble corresponde à ce qu'elles sont. Donc, un gars qui veut devenir une femme va entreprendre un processus, donc c'est ce qu'on appelle être lié au genre.

1735

Les discriminations qui sont liées au genre ne sont pas forcément identiques à celles liées à l'orientation sexuelle. Parce qu'une personne transsexuelle pourrait très bien être hétérosexuelle dans le processus de transformation et, donc, n'aura pas à être discriminée sur sa base d'orientation sexuelle.

1740

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

Je comprends très bien. C'est intéressant, c'est bien de nous...

MONSIEUR STEVE FOSTER:

Oui. Juste pour votre mention, actuellement au Canada, le député Bill Siksay du Nouveau parti démocratique a déposé un projet de loi, il est en troisième lecture actuellement, pour que la Charte canadienne des droits et libertés soit modifiée afin d'y inclure justement l'identité de genre comme étant un motif de discrimination, donc à combattre.

Donc, on espère que Montréal aille de l'avant. Je pense que Montréal a toujours été une ville très proche des communautés LGBT. On contribue beaucoup au développement de la Ville, donc on souhaite qu'on puisse inclure l'identité de genre tel que recommandé par le Conseil.

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire:

Puis je comprends aussi que votre définition de laïcité se rapproche plus de ce que les gens ont appelé la laïcité ouverte en fait. C'est-à-dire vous voulez que...

MONSIEUR STEVE FOSTER:

C'est parce que la notion de ouverte, pour moi, elle peut être problématique dans la mesure qu'on pense qu'on peut mettre tout ce qu'on veut là-dedans. Moi j'appellerais plus ça une laïcité respectueuse de l'autre.

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire:

O.K.

MONSIEUR STEVE FOSTER:

Et à partir du moment que je suis respectueux de quelqu'un, je m'attends à ce que cette personne-là soit respectueuse de moi. Moi, le port du hijab, j'ai aucun problème si je vais à l'hôpital, qu'il y ait une infirmière qui a un hijab, dans la mesure où ce que je sais qu'elle va me

1755

1745

1750

1760

1765

1775

prodiguer les soins appropriés dont j'ai de besoin sans discrimination au fait que je sois homosexuel, par exemple.		
MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :		
Très bien. Merci beaucoup pour votre contribution.		
MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :		
Merci.		
MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :		
Alors, j'appelle maintenant monsieur James Archibald de l'Unité de formation en traduction de l'Université McGill. C'est un retour à notre table, alors bienvenue.		
MONSIEUR JAMES ARCHIBALD :		
Un récidiviste, oui.		
MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :		
Passionné.		
MONSIEUR JAMES ARCHIBALD :		
On essaie.		

	MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :
1805	Alors, nous vous écoutons.
	MONSIEUR JAMES ARCHIBALD :
1810	Voilà, c'est un peu donc à votre invitation que je suis ici, parce qu'à l'issue du Forum du 17
	MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :
1815	Oui.
1010	MONSIEUR JAMES ARCHIBALD :
1820	si je ne m'abuse, vous avez fait une remarque en aparté, en fait, sur la question de la traduction de la Charte. C'est notre champ de bataille, quoi. Donc, nous avons réuni un petit groupe
	MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :
1825	Un peu plus fort, un peu plus
1020	MONSIEUR JAMES ARCHIBALD :
	Ça va ?
1830	MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :
	Oui.

MONSIEUR JAMES ARCHIBALD:

1835

Nous avons réuni un petit groupe de professeurs au département qui s'occupent de la traduction du français vers l'anglais et un groupe de traducteurs qui s'occupent de la révision de textes traduits, n'est-ce pas. Donc vous avez suggéré de vous indiquer un certain nombre d'articles qui posent problème. Alors, j'ai invité ces collègues à venir participer, dont certains ont déjà participé à la traduction de la Charte en d'autres langues, plus précisément en espagnol et en arabe.

1840

Nous avons donc revu le texte de fond en comble sans pour autant vous donner un mémoire précis sur la traduction du français vers l'anglais. Et on a pris cette décision de manière expresse, parce que nous travaillons actuellement sur un texte qui a une valeur historique, mais qui n'est pas le texte qui sera le texte après la révision.

1845

À l'issue de notre discussion, je vous lis l'extrait de la conclusion du p-v de notre réunion puisque nous sommes un établissement dont l'enseignement se fait en anglais, pour la plupart.

1850

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Allez-y.

MONSIEUR JAMES ARCHIBALD:

1855

Je vous lis ce petit texte en anglais.

1860

The conclusion clearly seems to be that once the City completes a substant revision of the French text, a new revised translation needs to be undertaken with a view to producing a quality text in clear language. Chaque mot est pesé et lourd de sens.

Je remercie également les, les membres du comité en question, plus précisément Debbie Blythe qui traduit déjà plusieurs textes pour la Ville de Montréal, monsieur Raymond

Malhamé qui a participé à la traduction de la Charte vers l'Arabe, et madame Mary Silice qui est traductrice et professeur au département. Nous avons également consulté notre collègue Colleen Sheppard de la faculté de droit, qui n'a pas pu venir aujourd'hui par surcroît de travail, c'est la fin de la session; c'est un peu la raison pour laquelle je vous livre ses commentaires un peu en vrac au lieu de vous présenter un mémoire. Par contre, je me suis quand même un peu organisé.

1870

Donc je reprends quelques termes utilisés dans la conclusion de notre petit comité. D'abord, la question de manque de clarté. Il s'agit d'un texte à caractère juridique et, en suivant les bons principes de traduction, tout texte juridique, surtout dans une juridiction bilingue comme le Canada, même si le français est la langue officielle ici au Québec, le texte anglais a aussi une valeur importante sur le plan de l'interprétation juridique.

1875

La conclusion c'est que le texte juridique, à caractère juridique, doit être clair et il doit être lisible, et il doit être compréhensible. Compréhensible par tout un chacun qui lit le texte. Donc, ça veut dire...enfin vous avez vu la grande variété de groupes qui se sont présentés devant vous, etc., et tout un chacun doit pouvoir comprendre ce texte dans son contexte à lui.

1880

Je m'inspire des lignes de conduite d'un groupe international qui s'appelle *Clarity International* qui s'occupe plus précisément de la traduction de textes juridiques en langage clair, lisible et compréhensible. Je vous énumère quatre (4) principes de bases qui guident le travail de gens qui participent à ce groupe.

1885

Dans un premier temps, il faut éviter l'emploi de tournures archaïques, obscures et d'un style trop compliqué dans la rédaction juridique. C'est-à-dire que le langage alambiqué est à éviter de façon à ce que le contenu soit accessible.

1890

Deuxièmement, rédiger des documents juridiques de façon qu'ils soient à la fois précis et faciles à comprendre. Donc, ça veut dire qu'un texte juridique doit être précis parce que ce texte risque d'être interprété. Donc, dans notre système ici, à la Ville de Montréal, c'est l'ombudsman

qui va avoir besoin de comprendre vraiment la compréhension de ce texte par les groupes qui viennent porter plainte ou demander des éclaircissements.

1900

Dans un troisième temps, échanger des idées de bonne pratique pour ne pas limiter de façon servile, mais pour produire des messages juridiques de bonne qualité à l'oral comme à l'écrit. Cette distinction est importante parce que souvent, dans la tradition de traduction juridique, on va fixer notre regard sur le texte écrit et oublier le fait qu'il y a des secteurs de la population qui dépendent d'un texte oral. Que le texte soit expliqué oralement, n'est-ce pas, et donc ça a un lien assez étroit avec cette notion d'accessibilité des textes.

1905

Dans un quatrième temps, influer de façon ferme et responsable sur la façon d'exprimer le droit de façon à avoir un effet sur les habitudes. Ça veut dire que le texte juridique est là, oui, pour établir un certain nombre de balises pour protéger les gens, pour donner accès, etc., mais ça fait partie aussi d'un contrat social entre la Ville et les personnes qui habitent sur le territoire de l'Île, de façon à pouvoir encourager un changement d'habitudes pour assurer le fameux *mieux-vivre ensemble* de tous les citoyens sur le territoire. Ça c'est des lignes de conduite quand on aborde un texte de ce type.

1910

On a constaté – parce que, évidemment on cherche la bête noire souvent surtout chez les réviseurs de textes - on a constaté que le style emprunté par le texte en langue anglaise est relativement boiteux. C'est-à-dire c'est une traduction qui n'est pas le résultat d'un travail qui aurait dû être suivi de façon plus conséquente.

1915

Je cite quelques exemples qu'on a identifiés. Par exemple, dans le texte en anglais ce serait, c'est des extraits de certains articles: assistance measures, building rights and responsabilities, built heritage coming into force, development of citizens facilitating employment, great resources, performing activities, public safety and civic officials, skillful manner, etc., etc. Ce sont des termes qu'on comprend chacun des mots, mais en contexte, l'interprétation des mots en contexte prête à confusion. Donc, il s'agit de revoir certains articles de façon à pouvoir mieux comprendre le sens.

Il y a, et on peut revenir là-dessus, il y a des articles qu'on a identifiés comme étant problématiques par rapport à l'équivalence du texte anglais et du texte français. Dans ce cas-là, en termes de traduction juridique, souvent on va opposer une équivalence formelle où on colle carrément au mot et à la terminologie à une équivalence qu'on appelle une équivalence dynamique, c'est-à-dire une équivalence qui est à la portée des lecteurs, que les gens comprennent facilement. Je vais revenir là-dessus après quand je distingue le type de textes dont il s'agit.

Des articles, on a vu presque à chacun des articles des problèmes. Mais les articles qui

1930

posaient peut-être les problèmes les plus évidents sont, par exemple, l'article 22, l'article 16D,

1935

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

l'article 24G et l'article 32, et je passe sur...

Vous pouvez reprendre l'énumération que je les note.

1940

MONSIEUR JAMES ARCHIBALD:

Oui.

1945

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

22?

MONSIEUR JAMES ARCHIBALD:

1950

16D, 24G, 32 et je passe l'article 30 dont j'ai parlé abondamment le 17 parce que nous nous sommes vus, n'est-ce pas.

1955

Donc, ça veut dire que dans le texte, il y a des problèmes terminologiques. Donc le traducteur voit le texte en contexte, en cotexte, et il doit identifier aussi un certain nombre de

problèmes terminologiques dans le texte. Ce texte est excessivement riche en termes importants pour comprendre l'interprétation du texte, n'est-ce pas.

1960

Donc les termes en anglais qui demandent probablement une certaine mesure de clarté supérieure par rapport à ce qui existe là maintenant, ce sont des termes que je cite en anglais parce qu'on a travaillé le texte anglais : *citizen; city* - avec minuscule - et *City* - avec majuscule - il y a une différence; *community; diversity*, on vient d'évoquer cette question-là; *inclusive citizenship ; ombudsman*, - il y a un de nos traducteurs qui a dit qu'il fallait inventer maintenant un néologisme « *ombudsperson* » pour être politiquement correct - *the public good; race*, notion assez épineuse en fait, et *tolerance*, ça veut dire quoi *tolerance* dans notre contexte?

1965

Dans un cinquième temps, on a dit que l'un des principes que l'on applique aussi en traduisant ce genre de texte, c'est le principe d'intertextualité. C'est-à-dire que ce texte, que ce soit en anglais, en arabe, en espagnol, enfin peu importe, existe dans un contexte d'autres textes semblables, n'est-ce pas. Donc on doit parler, on doit tenir à peu près le même langage pour paraphraser *La Fontaine*. Donc ça veut dire qu'il faut comparer ce texte aux chartes et déclarations qui sont les plus galvaudées, connues par le public, n'est-ce pas - je vous épargne la liste. Mais quand on fait ce genre de traduction, on essaie de camper le texte par rapport à ces autres textes existants, n'est-ce pas, qui font partie de schèmes de référence.

1975

1970

Ensuite, on s'est dit quelles sortes de recommandations est-ce qu'on devrait faire à la Ville dans ce processus de traduction de la Charte et révisée. On oublie la Charte actuellement parce que vous allez faire une nouvelle charte qui sera plus belle que celle qui existe actuellement.

1980

Primo, on a dit : attendez la révision de la Charte actuelle, ne bougez pas. C'est pas l'immobilisme qu'on reconnaît, qu'on recommande, mais c'est une stratégie de traduction.

1985

Deuxièmement, il faut qu'il y ait une entente sur l'orientation de la révision de la Charte actuelle après consultation. Donc, vous allez devoir décanter, je ne veux pas vous dire ce que

vous avez à faire parce que vous en avez plein l'assiette, mais il faut attendre la consultation. Il faut laisser décanter tout ça et savoir, bon vraiment, quelles sont les révisions que l'on va faire.

Exemple, est-ce qu'on va lister toutes les discriminations possibles ou on va parler en termes génériques? C'est une décision que vous allez prendre, je ne vais pas prendre la décision pour vous.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1995 Oui, oui.

1990

2000

2005

MONSIEUR JAMES ARCHIBALD:

Puis ensuite, dans un troisième temps, quand on fait ce genre de traduction juridique, il faut clarifier les objectifs. Pourquoi on fait cette traduction-là ? Dans quel but au fond ? Je m'inspire d'un livre qui vient de paraître en France qui s'appelle *Les Émigrés de la République* qui parle justement de cette problématique de cohésion sociale et d'intégration des immigrants et des gens qui sont issus de l'immigration - un terme qui s'utilise beaucoup moins ici, mais enfin qui est lourd de sens - vous pouvez être de la troisième génération, vous êtes toujours issu de l'immigration, et vous pouvez avoir l'impression que vous portez une tare parce que vous êtes issu de l'immigration. Donc il faut protéger ces gens, n'est-ce pas?

Donc pour reprendre l'idée de Philippe d'Iribarne, c'est que, dans un sens, il faut voir est-ce que notre objectif c'est l'intégration dans un corps social ou est-ce que notre objectif est d'assurer l'intégration dans un corps politique ? Ça veut dire est-ce que ce texte est un texte d'ingénierie sociale ou est-ce que c'est un texte purement juridique? Je crois que ma collègue madame Sheppard vous a fait la distinction entre ces deux interprétations-là et, en fait, au bas mot, j'ai bien l'impression qu'on est à cheval un peu entre les deux. Parce que ce n'est pas un texte du même type que la Charte canadienne ou la Charte québécoise, etc. parce que, devant les tribunaux, on se trouve dans une situation un peu différente.

2015

Par contre, par rapport au travail de l'ombudsman de Montréal, on est quand même dans un contexte juridique. Donc on veut atteindre certains objectifs juridiques. Par contre, quand on prend la notion que j'ai évoquée le 17, par exemple, les oubliés de la charte. Il y a aussi une question de cohésion sociale, d'intégration de tous les Montréalais dans un projet social et dans un corps social. Je crois que cette notion est importante.

2025

Il y a deux options finalement qui se présentent lorsqu'on fait face à ce défi de traduction. D'une part, on peut traduire en anglais le texte de la Charte révisée, donc, donner un contrat de traduction, et c'est fini, on passe, et vous choisissez, j'espère, un traducteur compétent et qui peut décortiquer tous ces petits problèmes-là.

2030

Deuxième option - parce que nous sommes en réflexion et nous avons vraiment le grand luxe de réfléchir avant de passer à l'acte, n'est-ce pas - donc deuxième option, c'est de corédiger le texte de la Charte dans les deux langues en tenant compte des révisions proposées par la Commission après consultation, bien entendu.

2035

Ça veut dire qu'en fait, le modèle qui est utilisé, ça arrive souvent dans des juridictions où vous avez deux langues qui cohabitent, ou trois langues qui cohabitent, etc., c'est mettre des rédacteurs juridiques qui travaillent dans les deux langues avec des conseillers juridiques qui travaillent sur le fond. Le principe, dans une salle, vous fermez la salle à clé, vous laissez personne sortir, et là on travaille les notions de base. Donc si vous avez un article qui porte sur la notion de citoyenneté participative ou de démocratie participative, etc., on va travailler la notion de fond et puis on va demander aux deux rédacteurs de formuler cela respectant le génie de chacune des langues en question.

2040

Parce que quand on fait ce genre de traduction, de manière à ce que la traduction soit compréhensible, lisible et claire, il faut tenir compte des cotextes et des contextes, n'est-ce pas, et c'est en utilisant cette tactique-là qu'on arrive parfois à avoir des textes qui établissent une équivalence dynamique tout en respectant la formalité des textes. Et dans la mesure où on fait face ici à un projet d'intégration dans un corps social, plus que dans un corps politique, je crois que c'est une stratégie de traduction qui, ou de rédaction, qui s'impose.

L'autre aspect quand on arrive à la rédaction du texte, c'est le style et l'organisation du texte lui-même. Nous avons identifié dans notre révision rapide du texte qu'il y a un certain nombre de problèmes terminologiques.

2055

La terminologie, c'est important parce que ça veut dire que sur la plan cognitif, c'est comme ça qu'on organise le monde, n'est-ce pas. On travaille avec ce qu'on appelle des arbres terminologiques pour voir comment on va répartir la réalité dans deux langues où il y a des conceptions différentes. Et donc souvent, en rédaction juridique, on identifie certaines notions de fond qui sont sujets à interprétation et dans la mesure où on veut avoir un texte aussi clair que possible, on part avec un certain nombre de définitions.

2060

Donc si vous prenez n'importe quel projet de loi, vous avez dans le projet de loi, au début, un certain nombre de définitions. Ça nous donne des balises, n'est-ce pas. Je crois que ce serait utile dans la Charte ou bien dans le processus de rédaction ou bien même dans le texte publié d'avoir des définitions en partant : c'est ce que la Ville de Montréal entend par la communauté, c'est ce que la Ville de Montréal entend par la citoyenneté, etc. parce que c'est aussi une notion assez difficile à capter.

2065

L'autre aspect, c'est l'implantation et l'adoption de ce texte par le corps social. Je crois que, lorsqu'on arrivera en bout de piste et on aura un nouveau texte revu, corrigé, brillant, etc. dans les deux langues au moins en partant, nous avons estimé aussi qu'il faudrait ajouter à cette charte-là un guide d'utilisation. Parce que nous nous sommes rendu compte, surtout à l'issue des premiers forums, qu'il y a des groupes de Montréalais qui ne savent pas trop quoi en faire.

2070

Je m'inspire un peu de l'exercice que nous avons fait au niveau du gouvernement du Québec avec le projet de loi 21 où on a revu, par exemple, toute la question de a psychothérapie. Alors ça c'est un domaine assez confus : tout le monde en fait, légalement ou illégalement. Le gouvernement a pris des décisions d'accompagner ce projet de loi par un guide d'utilisation. Et nous avons créé, en fait, un comité où il y a une représentation de différents groupes qui s'occupent de ces actes professionnels interreliés pour rédiger un guide d'utilisation pour que le

consommateur de ce genre de service professionnel puisse comprendre exactement de quoi il s'agit. Parce que le texte juridique est parfois difficile à comprendre. 2080 **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :** Je suis obligé... 2085 **MONSIEUR JAMES ARCHIBALD:** Je conclus, dernier point. **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :** 2090 Le sujet est inépuisable... **MONSIEUR JAMES ARCHIBALD:** 2095 Oui. **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :** ...et puis c'est fascinant de vous écouter, mais il y a des contraintes de temps qui font... 2100 **MONSIEUR JAMES ARCHIBALD:** Oui, oui, tout à fait, je comprends. 2105 **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :** Et j'ai également une question à vous poser. S'il vous plaît.

MONSIEUR JAMES ARCHIBALD:

2110

Je termine avec le dernier point, avec votre indulgence. C'est la question du rayonnement de la Charte.

2115

Donc, évidemment, le texte officiel sera en français. Donc il a un rayonnement en francophonie. Soit. Cependant, il faut se rendre à l'évidence, c'est qu'à l'international pour le positionnement de la Ville de Montréal, le texte anglais a une valeur. Non pas seulement la valeur pour les habitants et les citoyens de la Ville de Montréal, mais aussi à l'échelle internationale pour le positionnement et le rayonnement de la Ville à l'international.

2120

Donc, il est très important d'avoir un texte propre et un texte qui évite ce qu'on appelle, dans la communauté des traducteurs, *fuzzy translations*. Donc, il faut que ce soit vraiment compréhensible pour un marché international sur ce plan-là dans l'objectif de bien positionner Montréal sur l'échiquier mondial. Je vous remercie, je m'excuse si j'ai pris le temps.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

2125

Non, merci beaucoup. Écoutez, c'est fascinant. C'est une nourriture intellectuelle très riche pour la Commission et puis nous sommes très sensibles au problème. Et puis je vous avais invité très cordialement à revenir nous voir.

2130

Spontanément, nous allons prendre l'initiative comme commission de dire quelque chose à propos de la version anglaise, en dépit du fait que personne ne nous a demandé de le faire ou de nous saisir, mais je pense que dans l'interprétation, ça fait partie de notre mandat implicite. Je pense que le plus loin où nous pourrons aller, c'est de presser la Ville de revoir la traduction anglaise une fois... puis je veux dire, les étapes méthodologiques que vous nous avez suggérées sont tout à fait fondées : il faut attendre d'avoir un texte définitif et puis là, après ça, le soumettre à l'exercice de traduction selon l'une ou l'autre des méthodes que vous avez suggérées, soit la simple traduction ou soit la révision dans un mode bi-juridique ou bi-rédactionnel.

Maintenant, il faut nous aider à faire notre vente auprès des élus municipaux parce qu'au fond, on veut les convaincre que l'état actuel, que la version anglaise est défectueuse et qu'elle est inadéquate, si c'est bien là la réalité. Et qu'il y a un devoir sinon un devoir légal ou un devoir d'équité de la part de la Ville de mettre à la disposition dans les deux grandes langues et pour une communication adéquate avec les citoyens de produire une traduction qui soit satisfaisante.

2145

Ce que j'aimerais avoir de vous c'est trois (3) ou quatre (4) exemples convaincants. C'est-à-dire à dire que quand l'élu va voir ça, je ne sais pas si on le mettra en annexe ou si on référerait, s'il y avait 4 exemples actuels, tirés du texte actuel, en disant : voici ce que dit le texte français et puis le texte anglais à côté ne dit pas pareil. Ça peut être le fait que le contenu sémantique ne soit pas le même ou bien qu'il y ait des erreurs techniques; on le comprend, mais c'est le mauvais mot, ça ne respecte pas le génie de la langue anglaise, ça aussi ça peut avoir de l'importance. Ou bien ca peut être la tournure qui est défectueuse.

2150

Mais je ne vous demanderai pas de faire cet exercice-là, séance tenante aujourd'hui, de nous fournir 4 exemples. Mais, écoutez, je vous tends la main. Si vous pouviez nous fournir 4 illustrations dont on pourrait se servir pour convaincre les élus municipaux qu'il faut investir dans la préparation d'une version anglaise qui soit adéquate et respectueuse de la communauté anglophone.

2155

MONSIEUR JAMES ARCHIBALD:

2160

Oui, tout à fait. En fait, je vous ai cité 4 articles dans l'exposé et je peux envoyer à votre secrétaire permanent...

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

2165

Oui, très bien.

	MONSIEUR JAMES ARCHIBALD :
2170	des exemples tirés de notre réflexion.
	MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :
	Oui, effectivement.
2175	MONSIEUR JAMES ARCHIBALD :
	Volontiers.
2180	MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :
	L'article 30 aussi dont vous nous aviez parlé à la séance d'information, je pense, rentrait dans cette
2185	MONSIEUR JAMES ARCHIBALD :
	Oui, oui, tout à fait.
	MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :
2190	catégorie où le sens
	MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :
	Alors très court

2195 MONSIEUR JAMES ARCHIBALD:

Ça c'est une réflexion absolument fascinante aussi parce que c'est toute la notion de citoyenneté.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Oui.

MONSIEUR JAMES ARCHIBALD:

2205

2200

Et je vous recommande fortement de considérer la notion de citoyenneté et de proximité, parce que ça veut dire que là vous pouvez avoir un effet sur les communautés immigrantes qui ne bénéficient pas encore d'une citoyenneté dans le sens strict du terme, mais vous pouvez promouvoir leur participation à la vie démocratique de la Ville en même temps, sans pour autant qu'ils soient citoyens canadiens en bonne et due forme.

2210

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

2215

Oui, puis un autre motif à part ça, de produire anglais adéquat, c'est la circulation et la migration internationales de ce modèle qui est susceptible de rayonner encore davantage dans sa version anglaise que dans sa version française, et puis si c'est une sous-langue que personne ne parle à travers le monde, je pense que le *medium is the message* et que si ça peut...

MONSIEUR JAMES ARCHIBALD:

2220

Et puis Montreal is the best.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

... il faut altérer un peu l'impression... Alors, écoutez, merci beaucoup de votre...

2225

MONSIEUR JAMES ARCHIBALD:

C'est moi qui vous remercie.

2230 MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

... contribution très intéressante. Merci. - Aviez-vous une question?

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2235

J'aurais eu une petite question d'appréciation. Il arrive parfois, on essaie de traduire des textes, et on n'y parvient pas parce qu'on a l'impression que le texte lui-même a des incohérences. Ça vous est arrivé, sans doute, ça vous est arrivé quelquefois...

2240 MONSIEUR JAMES ARCHIBALD :

Moult fois.

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2245

...de retourner des textes en disant : avec un original comme ça, on ne peut pas faire de traduction. Est-ce que vous avez trouvé au plan du français lui-même, de la clarté française, en dehors des difficultés de transfert d'une langue à l'autre qui sont bien connues...

MONSIEUR JAMES ARCHIBALD: 2250 Tout à fait. L'article 30 est un exemple. MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire : 2255 ... de trouver des incohérences. Avez-vous trouvé des incohérences à l'intérieur même du texte français qui vous semble dire : la pensée elle-même est confuse en français? **MONSIEUR JAMES ARCHIBALD:** 2260 Oui. MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire : Oui, vous en avez trouvé. 2265 **MONSIEUR JAMES ARCHIBALD:** Et c'est une technique de traduction aussi, surtout quand l'auteur est vivant ou quand on a l'heureuse possibilité d'échanger avec les auteurs. Oui, oui, tout à fait. 2270 **MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :** Donc c'est pas un texte facile à traduire? 2275 **MONSIEUR JAMES ARCHIBALD:** Non, pas du tout.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

2280

Très bien, merci beaucoup.

MONSIEUR JAMES ARCHIBALD:

2285

2290

Merci.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Merci. Monsieur Gaétan Chateauneuf ? Monsieur Chateauneuf représente le Comité intersyndical du Montréal métropolitain. Merci, bienvenue, nous vous écoutons.

Bonjour. Je vous remercie de m'entendre cet après-midi au nom du Comité intersyndical

MONSIEUR GAÉTAN CHATEAUNEUF:

du Montréal métropolitain. Je veux juste vous indiquer que le Conseil intersyndical du Montréal métropolitain, ça représente les principales organisations syndicales qui sont sur le territoire de l'Île de Montréal, dont le Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN dont j'assume la présidence, le Conseil régional Montréal métropolitain de la FTQ, la CSD, le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec et également les syndicats de l'Alliance des professeurs de Montréal, Syndicat de

Syndicat de Champlain qui eux sont sur la Rive-Sud à la CSQ.

Donc l'ensemble des organisations syndicales sont membres de ce comité intersyndical. O a décidé de suivre un peu ce qui se passait au niveau de la Charte montréalaise et je vais vous dire que c'est une, en fait, on constate... jai participé à quelques réunions d'information, moi à deux séances d'information où un des éléments c'est qu'elle était peu connue. Je pense que l'exercice qu'on fait nous permet de se retremper dedans et de se re-questionner au niveau de la Charte.

l'enseignement de l'ouest de Montréal qui sont membres de la FAE également, les gens du

Donc, nous n'avons pas élaboré un grand mémoire. Nous aussi, on manquait un peu de temps puis on avait d'autres préoccupations, mais on a quand même pris le temps de regarder, d'étudier les différents avis qui avaient produits. Je dois vous dire, d'entrée de jeu, que d'abord on appuie le document de révision de la Charte et les modifications qui ont été apportées, on est tout à fait favorables à ces éléments.

2315

On va également vous indiquer que, c'est ce que vous retrouvez dans notre avis, qu'on est tout à fait en accord avec l'avis qui a été produit par le Conseil des Montréalaises. D'ailleurs, on s'inspire pas mal de ce qu'ils ont produit. On re-souligne, je pense, on porte une attention particulière, je pense, entre autres, à la recommandation 2 du Conseil, à l'effet de s'assurer que dans le préambule on fasse l'état de l'adoption de la politique pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal. Également qu'à son article 16G, on prévoit la nécessité de respecter la politique mentionnée ci-dessus, notamment par la production de plan d'action requis en vertu de cette dernière.

2325

2320

On propose un amendement. On s'était dit initialement qu'on n'en amènerait pas. On voulait surtout travailler sur l'application de la Charte parce qu'on trouve qu'elle était assez englobante et qu'on couvrait pas mal d'aspects et que, je pense qu'il était plus important de faire en sorte de la faire vivre et que les gens en prennent possession et qu'ils la fassent vivre.

2330

Mais malgré tout, on a quand même pensé et souligné qu'il y avait peut-être un élément qui manquait. À ça, nous proposons d'ajouter un point 16K qui se lirait comme suit, c'était : de garantir les droits, le droit des citoyens et citoyennes à la liberté d'expression, notamment en reconnaissant le droit de manifester pacifiquement à Montréal.

2335

On sait que c'est une histoire de juridiction municipale cette question-là, des manifestations, mais on a vu quelques occasions où les gens ont été empêchés de manifester ou empêchés de se regrouper. Et on pense que ce droit-là à la libre expression est reconnu et je pense qu'on devrait pouvoir le reconnaître à l'intérieur de la Charte de Montréal, d'autant plus que cet aspect-là relève souvent des règlements municipaux.

Donc on appuie la Charte, mais un peu comme l'a fait le Conseil des Montréalaises, on pense qu'il faut y assortir un certain nombre de conditions pour assurer sa réalisation. Donc comme je le soulevais en début de présentation, en fait, j'ai constaté puis on le constate, je pense que... en tout cas des commentaires qu'il y a eu, la méconnaissance de la Charte autant au sein des élus, des employés ou des citoyens.

2345

2350

2355

2360

2365

2370

Et ça, malgré les efforts de l'ombudsman, parce que je me rappelle une question que j'avais posée à l'ombudsman. D'ailleurs, quand je lisais le rapport, je voyais que c'était assez impressionnant le travail fait pour l'ombudsman, particulièrement chez les citoyens, et j'ai l'impression que les citoyens nouveaux arrivants qui étaient... ils sont pas mal plus au courant de la Charte que nous comme Montréalais qui sommes des gens de souche, qui sont installés depuis longtemps puis qu'on... Donc je pense qu'il faut qu'il y ait un effort de fait de ce côté-là au niveau de la connaissance, de faire en sorte qu'elle soit appropriée autant par les citoyens, par les employés et par les élus.

À une question que j'ai posée, on m'a dit : ah oui, on a fait une formation aux élus. Mais si on fait une formation une fois par 4 ans. J'avais des gens du Syndicat des cols blancs de la Ville de Montréal ils m'avaient indiqué qu'eux n'avaient jamais eu de formation. Et l'ombudsman m'avait répondu que ça serait peut-être intéressant qu'il y ait un processus de formation continue et faire en sorte que ça vive et que ça continue.

Un des éléments également qu'on déplore, qu'on pense qui devrait être couvert, c'est qu'au niveau de la Police et de la Société de transport, bien qu'ils sont couverts par la Charte, ne sont pas sous la juridiction de l'ombudsman. On pense d'autant plus qu'il y a plusieurs éléments de la Charte qui réfèrent, je pense entre autres au profilage racial ou encore à la sécurité des citoyens ou encore au transport en commun, c'est assez invraisemblable que d'un autre côté, ils aient pas de contraintes. À ça on nous a répondu qu'il y avait de la réglementation, entre autres chez la police, il y a des organismes qui s'occupent de gérer des questions, je dirais plus disciplinaires, mais je pense qu'il y a un aspect politique, d'autant plus je pense entre autres à la Société des transports où il y a des élus présents au sein du conseil d'administration, je pense

qu'ils doivent répondre de leurs actes ou, en tout cas, répondre en partie à la Charte puisqu'ils ont adopté cette charte eux-mêmes.

2375

Donc, il faudrait voir la différence par contre, l'ombudsman n'est pas l'agent disciplinaire de la police ou... Je me rappelle un commentaire de l'ombudsman qui disait : ils ne veulent pas, ils veulent pas se mettre à gérer les plaintes «mon autobus est pas arrivé», mais je pense que c'est pas de cet ordre-là. C'est plus d'ordre de grands principes et, en ce sens là, on devrait inclure dans le mandat de l'ombudsman de pouvoir intervenir pour s'assurer que ces organismes également appliquent la Charte correctement.

2380

On arrive aussi avec une proposition qui est un peu nouvelle, l'idée de créer un commissaire à la Charte. La raison pourquoi on amène cette proposition, c'est que dans les discussions, on a ressorti qu'il y a... et j'ai posé la question, on m'a dit c'est le maire de Montréal qui a la responsabilité auprès des élus de faire la promotion de la Charte. J'ai l'impression qu'il a probablement d'autres choses à faire dans son mandat que de s'occuper de cette question-là. Et s'il y a pas un message vraiment clair, ou s'il y a pas un signal important à dire que ça c'est important, je pense que le message se, bon, on fait la formation, puis après ça ça s'oublie, puis on verra ça dans 4 ans quand on fera une nouvelle formation.

2390

2385

En fait, on a rien inventé, hein, on a pris cette idée-là, on avait eu une présentation à un moment donné sur le développement durable au gouvernement fédéral et ils ont créé justement ce titre de commissaire à... qui est sous la juridiction du vérificateur qui a le mandat de s'assurer que les organismes fédéraux appliquent le plan, ou qu'ils se donnent un plan de développement durable.

2395

Donc, c'est un peu, on a copié un peu sur ce modèle-là, dire il est peut-être intéressant d'avoir une personne que son mandat serait de voir à ce que les différents services de la Ville, les élus aillent un la formation, mais qu'ils aient également le souci d'inclure dans leu plan d'action le respect de la Charte et que ça devienne chose courante et que cette personne-là aurait le mandat justement de s'assurer que le personnel politique, le personnel de la Ville soit informé et qu'il mette en action les guestions de la Charte.

Parce que ce qui est ressorti également dans ce qu'on a pu lire, c'est que, bon, l'ombudsman a un rôle vraiment de s'assurer que, d'assurer les plaintes, le suivi des plaintes en regard avec la Charte, il y a un mandat très clair où on le distancie du politique, on veut vraiment qu'il ait un rôle autonome. Donc, on s'est dit : on ne veut pas donner ce mandat-là, en plus à l'ombudsman parce que si on lui donnait le mandat de s'assurer que les élus aient la... là il tombe directement dans la gestion et donc il perdrait son rôle neutre, soit-dit en passant, pour entendre les plaintes des citoyens.

2410

Donc, on dit l'ombudsman s'occupe des plaintes aux citoyens et le commissaire, lui, s'assure que la Charte pénètre et qu'elle ait, que tout le monde en tient compte dans la vie de tous les jours, ou dans leur application ou lorsque vient le temps de voter soit des règlements ou des orientations.

2415

Un dernier élément, bien, je pense qu'on doit également voir au renforcement du rôle de l'ombudsman en l'intégrant à la Charte de la Ville pour s'assurer qu'il puisse pas être sur une chaise éjectable à un moment donné. Non pas que les gens qui sont là sont de mauvaise foi, mais on pourrait voir arriver des élus qui trouvent ça un peu fatiguant, puis compte tenu que c'est pas vraiment enchâssé dans la Charte, ben, s'assurer qu'il puisse avoir son autonomie.

2420

D'ailleurs, l'Office de la consultation en 2005 recommandait ce genre de recommandation, donc on la reprend. Je pense qu'on doit pouvoir renforcer. Et on reprend le même mécanisme de nomination pour la personne qui serait commissaire à la Charte pour s'assurer qu'elle ait son autonomie. Voilà.

2425

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Très bien, on voit que vous avez bien fait vos devoirs. Vous êtes allé lire le rapport de l'Office de 95. Très bien. De 2005 plutôt. Oui, alors...

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Juste une petite nuance que je voudrais apporter à votre discours, c'est que vous insistez beaucoup beaucoup sur l'ombudsman, mais évidemment l'effort de diffusion c'est pas seulement l'ombudsman qui le fait, c'est aussi la Ville elle-même. On a eu un représentant de la Ville, monsieur Patenaude, qui nous a expliqué aussi que la Ville faisait ses propres efforts pour faire connaître la Charte à l'intérieur et auprès des citoyens.

Peut-être que le résultat global de l'un et de l'autre apparaît encore insuffisant, compte tenu de l'ampleur de la tâche que ça représentait. Mais je voudrais par être injuste envers la Ville de Montréal. La Ville elle-même aussi, indépendamment de l'ombudsman, fait un effort de diffusion et de...

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Madame Ollivier?

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

Oui. Dans la foulée de ce que dit mon collègue, avec la nouvelle notion que vous apportez d'un commissaire à la Charte. Est-ce que dans votre tête, parce qu'on a entendu tout au long des consultations peut-être je dirais deux demandes. La première c'est qu'il y ait un mécanisme qui permette la reddition de comptes, c'est-à-dire comment au-delà des plaintes la Charte est utilisée, prise en compte, assortie de plans d'action, etc. dans les arrondissements et à la ville centrale, et donc qu'il y ait un mécanisme de reddition de comptes. Et le deuxième, vous l'avez bien exprimé, qui est toute la question de l'appropriation que les citoyens peuvent en faire et la connaissance qu'ils peuvent en avoir. Est-ce que dans votre tête ces deux rôles-là seraient dévolus à votre nouveau commissaire?

2455

2430

2435

2440

2445

MONSIEUR GAÉTAN CHATEAUNEUF:

2460

Oui.

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

O.K. Réponse simple. Oui.

2465

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Donc vous voulez qu'il y ait un ajustement institutionnel qui mette quelqu'un responsable de...

2470

MONSIEUR GAÉTAN CHATEAUNEUF:

Et lui il fait pression sur les élus, sur le, même les membres de la direction et s'assure que la formation soit donnée, et s'assure aussi que l'information soit diffusée aux citoyens. Mais particulièrement, je pense que lui son... il faudrait bien définir le rôle des deux, l'ombudsman, pour pas qu'il y ait de conflit, mais s'assurer que l'information soit diffusée.

2480

2475

Mais je pense qu'à partir du moment où c'est pris en compte, on va s'apercevoir, je pense que les gens vont s'approprier cette charte-là. Mais c'est à partir du moment où, même à l'interne, on se l'est pas approprié. Le commentaire qui a peut-être pas été fait publiquement, mais j'ai pu constater que les gens, par exemple, les cols blancs avaient eu aucune information sur cette question-là. On peut bien nous dire qu'on en a fait, mais je pense que...

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

2485

Non, mais il y a aussi beaucoup... C'est ça, je pense qu'une des choses que la consultation a amenées c'est aussi l'idée que, oui, ça peut être à des moments ponctuels, mais il doit y avoir une espèce de récurrence de cette formation et de cette information pour que ça

puisse donner des résultats. Donc, c'est assez intéressant, mais ça veut dire que ça demande 2490 des moyens appropriés également. **MONSIEUR GAÉTAN CHATEAUNEUF:** Oui, ça fait partie de... 2495 **MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :** De vos recommandations, **MONSIEUR GAÉTAN CHATEAUNEUF:** 2500 De nos recommandations. **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :** 2505 Très bien. Merci beaucoup de votre contribution. **MONSIEUR GAÉTAN CHATEAUNEUF:** 2510 Merci. **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :** Madame Anne-Marie Jean de Culture Montréal ? Bonjour, Madame, bienvenue. 2515 **MADAME ANNE-MARIE JEAN:** Bonjour.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

2520

Nous vous écoutons.

MADAME ANNE-MARIE JEAN:

2525

Alors, bonjour. Merci de me recevoir. Je voulais préciser que je prends le relais aujourd'hui de Marie-Christine Dufour qui est membre, ex-membre de notre conseil d'administration, et qui a participé aux travaux préparatoires à la consultation.

2530

Tout d'abord je vous demanderais de me permettre de vous présenter brièvement Culture Montréal. C'est un mouvement citoyen fondé en 2002 qui met en lumière et suscite la contribution des arts et de la culture au développement de Montréal et de ses quartiers, par la recherche, la réflexion et la concertation, la diffusion d'information et l'organisation d'événements de réseautage.

2535

Nos comités de travail s'intéressent à la diversité culturelle, la culture et l'éducation, aux grands projets d'aménagement du territoire, à la relève et aux pratiques émergentes et ils nous offrent l'expertise nécessaire au déploiement de notre action. Le travail de concertation est une composante essentielle d'un mouvement citoyen tel que le nôtre.

2540

Culture Montréal considère la ville comme un écosystème vivant qui doit favoriser l'expression des identités et de la créativité par le biais d'une vitalité artistique et culturelle tant dans la création artistique professionnelle que dans le dynamisme de la pratique artistique en amateur. L'inscription de la vie culturelle comme chapitre distinct des engagements énoncés dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités témoigne de l'importance que la Ville de Montréal accorde à la culture comme dimension essentielle à la qualité de vie des citoyens.

2545

La Charte montréalaise des droits et responsabilités a suscité un intérêt significatif à l'étranger présentant Montréal comme une communauté soucieuse d'établir un contrat social propre à favoriser une qualité de vie exceptionnelle. Mais il semble que ce document demeure ici

relativement peu connu de la population montréalaise comme en on fait foi plusieurs témoignages que vous avez entendus. Des efforts doivent donc être consentis pour faire connaître la Charte et promouvoir certains droits moins souvent revendiqués auprès de l'ombudsman, tels que les droits culturels.

2555

En quatre (4) ans, une seule plainte a été présentée à l'ombudsman de Montréal relativement au non-respect des engagements de la Ville en matière de droits culturels. On pourrait croire que c'est attribuable à un respect acceptable de ces droits, mais le diagnostic récent du réseau Accès Culture relève une importante iniquité territoriale dans l'offre culturelle.

2560

Ce constat a même fait l'objet de recommandations de la part de la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie en vue du Plan d'action 2010-2014 du réseau Accès Culture. Les droits et responsabilités des Montréalais en matière de vie culturelle sont donc peu connus. C'est préoccupant compte tenu de la place qu'occupe la démocratisation culturelle dans la vision énoncée dans le plan d'action de *Montréal*, *métropole culturelle*.

2565

Culture Montréal recommande donc que la Ville de Montréal, en collaboration avec les services concernés, mette en place des stratégies pour mieux faire connaître à l'ensemble des citoyens l'existence de leurs droits et responsabilités culturels. Il faut aussi inclure une définition plus précise de ces droits. J'y reviendrai.

2570

L'administration municipale s'est engagée à promouvoir la participation citoyenne aux affaires de la Ville et à fournir des informations utiles, formulées dans un langage clair. Le récent budget municipal propose encore cette année une rubrique qui, parce qu'elle cumule sans les distinguer les dépenses en culture, loisirs et sports, rend impossible l'analyse des dépenses liées spécifiquement aux arts et à la culture. Culture Montréal recommande donc à la Ville de Montréal de créer un poste budgétaire distinct qui permettra l'examen des dépenses en culture et leur évolution au fil des exercices budgétaires.

Culture Montréal espère que le nouvel engagement de la Ville à soutenir des processus budgétaires publics reliés à la préparation du budget de la Ville de Montréal donnera lieu à une participation citoyenne véritablement facilitée, et ce, aussi bien dans la clarté et l'utilité des informations fournies que dans tous les autres aspects du processus de consultation.

2585

Bien que de nombreux processus de consultation existent à Montréal pour permettre aux citoyens de faire valoir leur point de vue sur les projets de mise en valeur et de développement du territoire, assez peu de Montréalais participent de fait à ces processus. Nous proposons donc à la Ville de privilégier la tenue de consultations en arrondissement de façon à envoyer un message d'inclusion aux populations vivant dans les territoires touchés directement par ces projets.

2590

Lors des consultations publiques tenues en 2004 en vue de l'adoption de la présente Charte, nous avions souligné le fait que le document proposé ne précisait pas de quels droits il était question dans le chapitre 3 sur la *Vie culturelle* et que cette situation prêtait flan à trop d'interprétations.

2595

Nous exprimons aujourd'hui notre déception à l'effet que la Charte adoptée alors ne reflète aucune de nos recommandations visant à clarifier la notion de droits culturels, et notre déception plus grande encore au constat que la version proposée pour la présente consultation ne contient aucun ajout ou reformulation en ce sens. Il est indispensable que les citoyens connaissent la nature exacte des droits qu'on leur garantit et des responsabilités qui leur incombent pour que la Charte ait une réelle portée.

2600

Montréal compte au nombre des cités et des états signataires de *l'Agenda 21* de la culture et assume depuis peu la vice-présidence de CGLU, Cités et gouvernements locaux unis, l'instance de coordination de *l'Agenda 21* de la culture dont le siège est à Barcelone.

2605

Plusieurs villes, dont Barcelone, ont adopté des documents qui énoncent une série d'engagements clairs en matière de droits culturels citoyens. La Charte européenne des droits

de l'homme dans la ville, ou Charte de Barcelone, détaille les droits culturels selon les 4 dimensions suivantes : la langue, la mémoire collective, l'identité et l'activité artistique.

Cette Charte s'accompagne d'une série d'engagements précis propres à satisfaire

2615

l'application des dimensions des droits culturels. On y garantit la participation à la vie culturelle pour tous les citoyens, l'accès aux ressources culturelles publiques. On soutient la création d'entités volontaires et de projets professionnels. On met à la disposition des citoyens toutes les facilités publiques pour satisfaire leurs besoins d'expression et de création et tous les moyens de communication pour promouvoir l'information culturelle, le savoir et le débat. On fait la promotion des cultures de la ville au niveau international. On offre des programmes publics d'éducation artistique, d'études patrimoniales et de communication culturelle. On adopte des mesures fiscales assurant le développement cultural durable des projets et des entreprises. Finalement, on établit un système indépendant d'arbitrage des conflits culturels relatifs à la Charte.

2620

Plusieurs de ces engagements correspondent à une vision du développement culturel que Culture Montréal souhaite depuis longtemps voir s'incarner dans la métropole, notamment au plan de la pratique artistique en amateur et de la médiation culturelle, de l'ouverture des lieux de diffusion municipaux aux besoins d'expression culturelle des citoyens, sans compter la nécessaire et urgente intégration des pratiques artistiques issues de la diversité.

2625

2630

Montréal aurait donc intérêt à s'inspirer d'un document tel que la Charte de Barcelone pour la mise à jour de sa propre charte des droits et responsabilités. La diversité culturelle est aujourd'hui universellement reconnue comme un aspect indissociable des autres droits humains. Cette diversité s'incarne dans le patrimoine matériel, mais également à travers les nombreuses

dimensions du patrimoine immatériel ou patrimoine vivant.

2635

Tous les citoyens montréalais, quelle que soit leur origine, ont droit à la protection de leur patrimoine culturel, matériel et immatériel. Dans une ville comme Montréal, ce droit s'articule autour de la nécessité de préserver et de promouvoir son caractère francophone favorisant également l'expression artistique et culturelle issue du cosmopolitisme métropolitain, incluant celle des Premières Nations.

Culture Montréal recommande donc à la Ville de Montréal de reconnaître plus explicitement l'importance cruciale qu'occupe le patrimoine immatériel dans la jouissance des droits culturels.

2645

Enfin, compte tenu de l'importance que revêt la sauvegarde de la langue française pour la métropole, nous recommandons à la Ville d'ajouter à la Charte un nouvel engagement en matière de protection de la langue française. Je vous remercie.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

2650

Merci. Questions?

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2655

Vous utilisez en page 6, le concept de cosmopolitisme métropolitain. C'est volontaire ? Il y a eu des débats ici...

MADAME ANNE-MARIE JEAN:

2660

J'en suis certaine puisque dans notre comité sur la diversité culturelle, tous les vocables allant des communautés culturelles, cosmopolitisme, diversité culturelle, en fait, on est, on jongle avec cet... ça transporte des concepts effectivement différents. Celui que vous ne verrez pas dans le document, c'est celui de multiculturalisme, qu'on a mis volontairement de côté, qu'on n'utilise pas parce que ça transporte un concept qu'on ne favorise pas.

2665

Mais pour nous, l'interculturalisme, le cosmopolitisme, en fait c'est la présence... dans un cas, c'est la présence de plusieurs communautés culturelles, vocable qu'on ne doit plus utiliser, semble-t-il, mais enfin, on se comprend, et l'interculturalisme...

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

2670

Mais pourquoi ? - Excusez.

MADAME ANNE-MARIE JEAN:

2675

Certains groupes n'apprécient pas ce vocable-là. Donc, c'est... on vient qu'on ne sait plus comment nommer des choses, mais alors, on a utilisé cosmopolitisme parce que ce terme est compris, est universellement compris.

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2680

Est-ce que c'est pour échapper au conflit fédéral-provincial?

MADAME ANNE-MARIE JEAN:

2685

En fait, pour nous, non. C'est plus, c'est ce qui est accepté ou non dans les différents groupes, en fait. Donc le cosmopolitisme est bien compris des gens, et l'interculturalisme c'est un concept justement qui favorise la communication entre les différents groupes. Donc, et c'est ce qu'on favorise dans le fond, c'est le métissage des pratiques culturelles aussi. On le voit dans les différentes disciplines artistiques par exemple, on parle beaucoup d'inter-arts, d'interdisciplinarité, d'interculturalisme parce que c'est... on y favorise le métissage. C'est les deux concepts, nous, qu'on met de l'avant pour parler de ces notions-là.

2690

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

2695

En fait, et d'une certaine manière, les deux concepts sont peut-être nécessaires l'un à l'autre.

	MADAME ANNE-MARIE JEAN :
2700	Oui.
	MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :
	C'est-à-dire qu'avant de parler d'interculturalisme
2705	MADAME ANNE-MARIE JEAN :
	Voilà.
2710	MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :
	il faut quand même décrire une réalité de départ.
	MADAME ANNE-MARIE JEAN :
2715	C'est ça.
	MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :
2720	C'est qu'il y ait des groupes culturels différents et distincts
	MADAME ANNE-MARIE JEAN :
	Tout à fait et ensuite

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

2725

...et puis là, il y a un terme qui décrit ça, c'est le cosmopolitisme. Une fois que ces genslà réalisent qu'il y a des gens différents et des groupes différents autour d'eux, ben ils disent : qu'est-ce qu'on fait avec ça? Bien, on va faire de l'interculturalisme.

2730 MADAME ANNE-MARIE JEAN:

Oui.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

2735

Donc, c'est deux étapes, et puis il me semble qu'un terme ne devrait pas bannir l'autre.

MADAME ANNE-MARIE JEAN:

2740

Non.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Ils sont nécessaires pratiquement l'un à l'autre.

2745

MADAME ANNE-MARIE JEAN:

Je suis d'accord avec vous. C'est un peu ce que je disais. On les utilise tous les deux dans nos textes. Mais pas le multiculturalisme, parce que le multiculturalisme fait appel à la multiplication, mais sans la, sans l'inter.

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Il y a aussi un concept politique derrière cosmopolitisme qui mériterait d'être analysé à son propre niveau. Vous parlez aussi de médiation culturelle ?

l'œuvre et le citoyen. Il y a depuis quelques années des programmes de médiation culturelle tant

à la Ville de Montréal, la ville centre que dans les arrondissements, il y a certaines initiatives de médiation culturelle qui vont donc favoriser la participation culturelle des citoyens. C'est encore relativement timide, mais c'est un concept qui prend de l'ampleur en matière de développement culturel. Parce qu'on se rend compte depuis, depuis 50 ans, depuis qu'on a des conseils des arts et qu'on investit dans le développement artistique, on a beaucoup travaillé à l'offre, au

développement de l'offre culturelle; il faut maintenant travailler beaucoup du côté de la participation culturelle, la demande, donc amener le citoyen vers l'œuvre. Et il y a des gens qui sont maintenant spécialisés dans ce travail de rapprochement entre l'artiste, l'œuvre et le

Oui. Alors la médiation culturelle en fait c'est justement la rencontre entre l'artiste,

2755

MADAME ANNE-MARIE JEAN:

2760

2765

2770

citoyen.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Autre question?

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire:

2775

Oui. En fait, oui. À la page 5, vous notez dans les droits que vous proposez qu'on mette en place, vous notez également le passage du public d'une condition de spectateur à celle de créateur. Que vous amenez un peu plus loin sur la notion même de la pratique artistique amateur au fond qui devrait être encouragée.

2780 MADAME ANNE-MARIE JEAN:

Oui.

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

2785

Et non, je voulais juste vous entendre un petit plus là-dessus. Ce qui est derrière...

MADAME ANNE-MARIE JEAN:

2790 Alors la pratique en amateur c'est beaucoup le loisir culturel.

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire:

O.K.

2795

2800

MADAME ANNE-MARIE JEAN:

La participation à la création, c'est le concept de co-création de plus en plus, justement qui est adopté en médiation culturelle, c'est-à-dire que ce sont souvent des procédés qu'on utilise pour faire de la médiation culturelle, pour rapprocher le citoyen, de le faire participer au processus créatif. Et donc de concevoir même des projets de création où l'artiste va travailler avec le citoyen. Ça se fait dans certaines Maisons de culture à Montréal, il y a eu quelques initiatives en ce sens là. Il faut en fait favoriser ça pour augmenter les possibilités de participation culturelle des Montréalais.

2805

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire:

Si je comprends bien votre mémoire, en fait, vous dites qu'il est indispensable que la Charte montréalaise des droits et responsabilités définisse des droits culturels.

2810 MADAME ANNE-MARIE JEAN:

Oui.

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire:

2815

Et ce que vous nous proposez c'est des pistes pour encadrer ce qui pourrait être ces droits culturels.

MADAME ANNE-MARIE JEAN:

2820

Tout à fait, tout à fait.

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire:

2825

Dans les contextes...

MADAME ANNE-MARIE JEAN:

Il y a des documents bien faits à cet égard-là desquels on peut s'inspirer dans la Charte montréalaise.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Monsieur Beauchamp?

2835

2830

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Est-ce que vous iriez aussi loin que de souhaiter une autre charte qui serait formellement une charte des droits culturels ?

2840 MADAME ANNE-MARIE JEAN:

Non, je pense qu'en fait on a une Charte à bonifier ici. Je pense que non, je pense que c'est intéressant que les droits culturels apparaissent dans la liste des droits et responsabilités des citoyens montréalais. Pour nous, en fait ça donne une certaine force à cette dimension de la vie citoyenne que de désinclure.

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Parce que vous avez une forte... je trouve que c'est impressionnant vos suggestions pour développer et nourrir ce concept-là.

MADAME ANNE-MARIE JEAN:

Oui.

2855

2860

2845

2850

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Très bien.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Très bien. Alors, je vous remercie beaucoup pour votre contribution. Avant de lever la séance, je vais inviter la Ville, le représentant de la Ville qui me fait signe que non, la Ville est heureuse; elle n'a pas à intervenir et à ajouter quoi que ce soit. Je pense que la représentante de l'ombudsman voulait compléter son intervention d'hier. Alors si vous voulez vous approcher au micro pour l'enregistrement.

MADAME LUCIE LEGAULT, avocate:

2870

Je vous remercie, Monsieur le président. Alors, effectivement, il y a deux questions qui ont été soumises à notre bureau hier. J'ai fourni une réponse, je dirais provisoire, hier, en disant que je voulais vérifier la réponse que maître Savard avait donnée à ces questions-là qui avaient été soulevées pendant les forums, que je voulais vérifier la transcription des discussions.

2875

Alors, je vais commencer, en fait, les deux réponses, comme je vous disais hier, se trouvent dans la transcription du forum du 16 novembre. Alors, la première, et je vais vous donner les pages correspondantes. Alors, à la page 43, donc du forum 2 du 16 novembre, un commentaire qui avait été fait par maître Savard relativement dans l'hypothèse où la juridiction du bureau de l'ombudsman serait étendue pour couvrir certaines activités du SPVM et de la STM. Elle précisait que dans ce contexte-là, le processus devrait être révisé et, pour des questions de confidentialité, elle proposait qu'il y ait peu d'information qui soit dévoilée sur le processus comme tel. Je vais vous lire l'extrait :

2880

2885

« Alors, si jamais on allait dans cette avenue-là, je pense qu'il faudrait revoir des processus complémentaires séparés et peut-être plus une approche qui est plus conforme à une vraie médiation, qui est complètement sur une base volontaire, qui est complètement confidentielle et où le seul rapport que l'ombudsman émet à la fin, si on veut que ça fonctionne, puis qu'on ait la collaboration du monde, c'est oui, il y a eu une médiation, c'est réglé, fini, puis ça va marcher, puis non, ça n'a pas fonctionné. Alors, les autres recours sont là. »

2890

Et c'est dans ce contexte bien spécifique que ce commentaire-là avait été fait. Puisque, comme vous le mentionnez, Monsieur le président, en vertu du règlement sur l'ombudsman, l'ombudsman peut commenter un dossier publiquement, évidemment en respectant la confidentialité, les informations confidentielles, et elle peut également, dans son rapport annuel, faire référence à des cas qui ont été soumis au bureau de l'ombudsman. Est-ce que ça répond à la question d'hier ? D'accord.

J'ai aussi retracé l'extrait où un citoyen, monsieur Chateauneuf, interpellait l'ombudsman sur la... à savoir si le mandat de l'ombudsman est protégé, si le poste de l'ombudsman est protégé par la Charte de la Ville de Montréal. Vous trouverez cet extrait-là à la page 76, en fait, aux pages 76 et suivantes, à partir du paragraphe 2260 - j'en ferai pas la lecture, mais je vous réfère à ces paragraphes-là en complément à ma réponse d'hier.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

2905

Et la substance de la réponse c'était quoi?

MADAME LUCIE LEGAULT, avocate:

2910

Bien, comme je vous le disais hier, que le poste d'ombudsman ne bénéficie pas de la même protection dans la Charte de la Ville de Montréal que la Charte montréalaise des droits et responsabilités a en vertu, dans la Charte de la Ville de Montréal.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

2915

Très bien.

MADAME LUCIE LEGAULT, avocate:

Que le poste n'est pas protégé.

2920

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

En clair, c'est que la Charte de la Ville de Montréal ne crée pas à la Ville de Montréal l'obligation d'instituer un ombudsman...

2925 MADAME LUCIE LEGAULT, avocate:

Exactement.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

2930

...et de le maintenir en poste. Elle pourrait théoriquement l'abolir.

MADAME LUCIE LEGAULT, avocate:

2935 Effectivement.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Très bien. Autre question? C'est complet?

2940

2945

MADAME LUCIE LEGAULT, avocate:

Non, vous m'avez interpellée sur une troisième question cet après-midi. Alors je vous réfère à la page 45 - ah oui, c'est ça - il y a quelqu'un, un intervenant cet après-midi qui déplorait le fait que des organismes ne puissent pas soumettre des plaintes. Je voulais tout simplement vous référer à la page 45 de la transcription du forum 3 du 17 novembre où maître Savard répondait que, je cite l'extrait :

2950

« C'est vrai que le recours à l'ombudsman en vertu de la Charte montréalaise ne peut être fait que par une personne physique, mais quand les groupes s'adressent à nous, on leur rappelle toujours que leurs groupes sont constitués de membres. Qu'une fois qu'on a pris la plainte d'un individu, il n'y a rien qui nous empêche d'aller chercher les ressources qui vont nous faire comprendre le dossier et on le fait régulièrement. Alors, on traite la plainte d'un individu, mais souvent avec l'appui d'une association ou d'un groupe qui est impliqué, qui nous apporte tout l'éclairage qui vient de ce côté-là aussi.

	MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :
	Très bien.
2960	MADAME LUCIE LEGAULT, avocate :
	Voilà. Je vous remercie.
0005	MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :
2965	Merci beaucoup. On va vous accorder un répit de deux heures et on va se l'accorder à nous également. Alors la séance est levée jusqu'à 19 heures. Merci.
2970	FIN DE LA SÉANCE

	Je, soussignée, LOUISE PHILIBERT, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.
2975	Et, j'ai signé :
	LOUISE PHILIBERT, s.o.